N° 106. — Deuxième année. 15 c. à Lyon. — Au dehors, 20 c. Mercredi 17 Avril 1872.

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34 — ÉDITION DU SOIR — Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Ville de Lyon.....	Trois mois : 9 fr.	Six mois : 18 fr.	Un an : 36 fr.
Département du Rhône	— 10 fr.	— 20 fr.	— 40 fr.
Autres départements..	— 12 fr.	— 23 fr.	— 46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler sans délai, s'ils désirent n'éprouver aucune interruption dans la réception de leur journal.

NOUVELLES DU JOUR

16 avril.

Les progrès que fait dans l'opinion l'idée républicaine, et qui contrastent si heureusement avec le désarroi des partis monarchistes, sont attestés d'une façon concluante par les nouvelles qui nous arrivent des départements. Plusieurs conseils généraux ont déjà terminé leur session. Tous ou presque tous se sont renfermés dans les strictes limites de leur mandat, en s'abstenant de toute motion qui pût paraître une atteinte à la légalité.

Tous ou presque tous ont cru devoir mettre au premier rang des vœux, qu'ils étaient appelés à émettre, l'institution du service militaire obligatoire. Divisés sur le principe de la gratuité de l'enseignement primaire, tous ou presque tous se prononcent énergiquement en faveur de l'obligation.

C'est évidemment là un des indices les plus sérieux du mouvement qui s'opère dans les esprits, et dont le *Temps*, dans un remarquable article, que nous reproduisons plus loin, trace, à un autre point de vue, le tableau saisissant. L'égalité devant l'impôt du sang proclamée, l'ignorance proscrite, ce serait là, on ne peut le nier, un pas immense fait dans la voie de cette « réconciliation » de la majorité des Français avec la République libérale, dont se préoccupent déjà les feuilles allemandes; et les manifestations des assemblées départementales auront eu pour effet, nous l'espérons, de mettre fin aux résistances d'une partie de l'Assemblée, en hâtant la solution de ces deux questions si graves dans un sens favorable aux vœux du pays.

A cette face riante de la situation il y a toutefois un revers : c'est l'irritation que laisse voir la commission de permanence aussi bien contre le président de la république que contre les auteurs des manifestations de sympathie dont il vient d'être l'objet.

A Paris où — crime énorme déjà — il organise des réceptions officielles sans avoir, au préalable, obtenu un *exeat* régulier de ses surveillants de Versailles, on sait combien M. Thiers a été entouré. En province, plusieurs conseils généraux, leurs travaux achevés, ont envoyé au président des adresses, où se retrouve l'expression d'un égal dévouement « *pour M. Thiers et son gouvernement* », disent les unes, — « *pour M. Thiers et la République* », disent les autres. Il n'en a pas fallu davantage pour que la commission de permanence jette les hauts cris et déverse le blâme sur les assemblées départementales dont les membres, oublieux de leurs devoirs, ont laissé échapper ce cri imprudent. A en croire notre dépêche de ce matin, les royalistes de la commission de permanence seraient outrés, et réclameraient l'intervention la plus énergique du gouvernement pour réprimer ce qu'ils nomment « un attentat » contre l'Assemblée.

Nous attendrons d'avoir des détails plus complets pour apprécier ce nouvel incident dont nous ne saurions pas plus nous étonner que nous émouvoir.

Nous faisions allusion tout à l'heure aux appréhensions que paraît inspirer aux journaux allemands la situation actuelle de la France. Frappés de la promptitude avec laquelle le pays s'est remis debout et de l'activité dont on fait preuve dans les sphères administratives, les uns, — comme la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, — se bornent à constater « l'intérêt » que commande l'attitude des conseils généraux, « fonctionnant, pour la seconde fois, *en paix, en ordre* et *avec sécurité*. » Ils en tirent cette conclusion que « si une série de ces conseils expriment leur reconnaissance au régime actuel, c'est qu'un certain contentement de la situation commence à se répandre dans les classes les plus influentes de la nation. » D'autres, plus ou moins sincèrement alarmés des sympathies que la France rencontre au dehors, et des efforts qu'elle fait en vue de sa complète réorganisation, ne parlent de rien moins, — comme le correspondant berlinois du *Daily Telegraph*, — que « d'*effacer de la carte de l'Europe ce peuple remuant.* »

« Il faut regarder les éventualités en face. Qui empêchera les Allemands d'imposer leur volonté? Qui les arrêtera, si, ne se contentant plus de l'occupation de six départements, ils s'établissent armés dans dix, dans vingt départements? Et s'ils voulaient s'emparer de Paris?

« Les puissances limitrophes, sous le prétexte d'assurer la paix pour de longues années, accepteraient : l'Espagne, les provinces basques; la Belgique, la Picardie et une partie des Ardennes, 4 millions de nouveaux sujets; l'Italie serait heureuse de franchir les Alpes, elle irait volontiers plus loin. Enfin la Confédération germanique prendrait Verdun, Châlons peut-être, et elle reconstituerait l'ancien duché de Bourgogne comme annexe de l'empire des Hohenzollern. Réduite à une population de 15 millions et entourée de puissances intéressées à l'affaiblir de plus en plus, la France se verrait réduite à la plus simple expression de nullité. »

Telles sont les menaces que contient à notre adresse la dernière lettre du journaliste prussien à la feuille anglaise. L'exagération même d'un pareil langage suffit à en démontrer l'inanité. Suivant la remarque d'un de nos confrères, ces extraits des correspondances allemandes n'en sont pas moins utiles à lire, parce qu'ils nous rappellent « à la plus grande réserve, à la prudence, à la concorde, à la patience qui convient à un peuple assuré encore d'un long avenir. »

L'*Eclair* recueille un bruit qui circule, dit ce journal, dans les couloirs du ministère de la justice depuis vingt-quatre heures.

D'après ce bruit, M. Dufaure, ministre de la justice, se serait décidé à poursuivre M. de Gramont, ex-ministre des affaires étrangères, au sujet du livre qu'il vient de publier relativement à la politique extérieure pendant son ministère.

Le passage incriminé est celui où le duc dit : « que la France n'a pas déclaré la guerre sans avoir compté sur des alliances, » et il prétend qu'il en a les preuves dans les documents qui ont été enlevés au ministère des affaires étrangères, et qui sont en ce moment cachés très-secrètement. Il ajoute que « ces documents ne sont pas tombés et ne tomberont jamais entre les mains des républicains. »

L'affaire a été, ajoute l'*Eclair*, longuement discutée en conseil, et la commission de permanence en est saisie.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs des affirmations de M. de Gramont, et des appréciations dont elles ont été l'objet de la part du *Constitutionnel* et de la *République française*.

Une dépêche de Genève annonce que les représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis ont effectué hier le dépôt des pièces, concernant l'affaire de l'*Alabama*, entre les mains du secrétaire du tribunal arbitral.

Une autre dépêche, datée de Madrid 15, annonce que la tranquillité règne à Madrid, et que les résultats connus des élections pour le sénat sont en majorité favorables aux candidats ministériels.

LE BUDGET DE LYON

VI.

Nous n'en avons pas fini avec le chapitre du budget des dépenses ordinaires qui concerne le personnel des mairies de Lyon. Dans ce chapitre, il est, en effet, un article que le rapport de la commission a proposé de réduire de moitié et qui mérite qu'on s'y arrête : nous voulons parler des 7,600 francs que l'administration demande pour le bureau des écoles municipales. Le personnel qui doit être payé au moyen de ces 7,600 francs se compose d'un chef de bureau (3,000 fr.), de deux expéditionnaires (3,400 fr.) et d'un garçon de bureau (1,200 fr.).

Nous aurons à revenir sur les questions de fond que soulève cet article; lorsque nous parlerons du budget même des écoles municipales. Mais ce que nous voulons relever dès à présent, c'est une question financière très-grave que fait surgir l'introduction de ces 7,600 fr. dans le chapitre du traitement du personnel.

En effet, si l'on se reporte au projet de budget des écoles (chapitre 10 des dépenses ordinaires), on retrouve ces mêmes 7,600 francs, figurant une seconde fois, demandés par l'administration une seconde fois, et concourant, dans ce chapitre dixième, à parfaire la somme ronde de 800,000 francs que l'administration réclame pour ses écoles, comme elle concourt dans le chapitre deuxième à parfaire la somme ronde de 288,685 francs que cette même administration réclame pour les frais d'administration en général. Irrégularité flagrante et fort singulière, que la commission du budget a signalée avec raison et qui montre avec quel soin méticuleux les financiers de l'Hôtel-de-Ville ont dressé leur budget. Ils avaient déjà fait figurer aux recettes une somme qui a été payée l'an dernier et qui, par conséquent, ne doit plus rentrer cette année. Ils continuent, en faisant figurer deux fois aux dépenses la même somme affectée au même objet.

Et notez que ce cas n'est point isolé. On retrouve, en effet, dans le détail du premier article du budget des écoles (enseignement primaire communal), une somme de 10,000 francs pour « entretien des locaux, » qui entre déjà dans le chiffre de 30,000 francs demandée à l'article 3 du même chapitre sous la rubrique : « entretien et réparation des locaux occupés par les écoles et asiles municipaux; » et on retrouve encore, dans ce même budget des écoles, une somme de 6,200 francs qui est demandée pour rétribuer des inspectrices et des inspecteurs, — lesquels ont été supprimés. C'est toujours le même système qui fait porter au chapitre des traitements de l'administration centrale une somme de 13,000 francs pour des employés qui sont morts ou qui ont quitté la mairie.

Ce sont là des erreurs et des irrégularités budgétaires qui doivent frapper tout le monde et qui prouvent clairement ou bien que l'administration n'entend absolument rien à la gestion des deniers publics, ou bien qu'elle préside à cette gestion avec une légèreté incroyable et intolérable.

De pareils faits n'auraient pas pu se produire si l'Hôtel-de-Ville de Lyon imitait ce qui se fait très-bien dans d'autres villes, si notre administration, au lieu de se borner à présenter au Conseil un projet de budget par tableaux sèchement alignés les uns à la suite des autres, se donnait la peine de développer pour les conseillers et pour les contribuables l'économie détaillée de son budget. Ailleurs, le maire en présentant son projet de budget, a soin de faire dresser, à l'appui de ses demandes, un « cahier d'observations. » Il initie le Conseil et le public au travail intérieur des bureaux; il leur dit le mouvement des caisses municipales pendant l'exercice écoulé, les raisons qui le portent à demander pour l'exercice nouveau de saugmentations ou à proposer des diminutions; il publie le détail des recettes, comme le détail des dépenses; il rend compte, jusque dans l'infiniment petit, de l'emploi des deniers publics qui lui sont confiés. Ce « cahier d'observations » est distribué à MM. les conseillers municipaux, et les personnes qui veulent en faire l'acquisition peuvent en l'étudiant acquérir très-facilement une connaissance complète de la situation budgétaire de la commune.

La commission du budget trouve là une base première pour ses travaux; elle peut recourir en outre aux pièces elle-mêmes, qui sont visées dans le cahier d'observations, et contrôler ce « cahier » lui-même. Quand la discussion du budget arrive en conseil, chacun a été mis en mesure, par les soins de la mairie elle-même, de discuter en parfaite connaissance de cause et le débat s'engage sur une donnée certaine.

Il est évident que, dans un pareil travail, des erreurs comme celles que nous relevons dans le budget de l'administration lyonnaise ne peuvent être commises. Comment justifier en effet, quand on est forcé d'entrer dans les détails des crédits demandés, une inscription deux fois répétée de 10,000 francs pour le même objet? Comment justifier l'inscription aux recettes d'une somme qui vous a été payée l'an dernier. ?

A Lyon, pourtant, sous la bienheureuse administration de MM. les radicaux, on ne connaît pas ces errements d'une sage municipalité.

La mairie se borne à aligner quelques colonnes de chiffres, aussi ronds que possible; elle appelle cette nomenclature de rubriques son projet de budget; et elle livre à la compétence des conseillers cette masse indigeste.

Le Conseil, qui n'y voit goutte et qui serait bien malin s'il parvenait à y voir goutte, nomme une commission du budget et se décharge sur cette compagnie du soin de tirer les choses au clair. Cette commission se met à la besogne d'une façon sérieuse? voyez le travail immense devant lequel elle se trouve arrêtée! Il faut qu'elle arrache aux bureaux tous les détails de comptabilité que l'administration n'a point mis à sa disposition; il faut qu'elle se livre aux recherches les plus minutieuses et les plus difficiles, pour établir d'abord les *bases* mêmes, — non pas de son rapport à elle, mais du projet de budget même de l'administration.

Quand le jour de la discussion arrive, celle-ci s'ouvre devant des conseillers qui n'ont eu entre leurs mains aucun document autre que les tableaux sommaires de l'administration, ce qui équivaut à *zéro*, comme l'on dit. La commission du budget se trouve-t-elle avoir fait un rapport qui critique l'administration, le Conseil est dans l'impuissance matérielle de décider qui des deux a raison, de la commission ou de l'administration; il ne connaît pas les questions qui se débattent et il ne peut pas les connaître; il se trouve en présence de deux affirmations contradictoires et personne n'a mis en ses mains les éléments indispensables dont la connaissance lui permettrait seule de voter avec intelligence. Qu'arrive-t-il alors? L'adjoint, qui se voit attaqué par la commission du budget, pose la question de cabinet, ni plus ni moins que le président de la République; il déclare que ceux qui l'attaquent sont des cléricaux et des réactionnaires et que, lui seul, représente la République et les intérêts de la démocratie; — et que fait le Conseil municipal? Comme il a horreur des cléricaux et des réactionnaires, il vote tout ce que lui demande son adjoint et il désavoue au besoin sa propre commission du budget. Il l'avait élue pour se laisser guider par ses lumières; un adjoint, serré de près, s'écrie que cette commission est composée de « cléricaux et de réactionnaires »; et tout est dit.

« Cléricaux et réactionnaires » est la « tarte à la crème » de notre administration radicale. Avec « cléricaux et réactionnaires » elle a réponse à tout. « Cléricaux et réactionnaires » ont été d'abord les républicains libéraux; « cléricaux et réactionnaires » sont aujourd'hui MM. Gailleton, Bessières, etc., eux-mêmes; « cléricaux et réactionnaires » seront demain les détracteurs de ceux-ci. « Cléricaux et réactionnaires » est la machine de guerre par excellence, le grand truc, le *spectre* spécial dont joue avec désinvolture et bonheur l'administration radicale de Lyon.

C'est ainsi que naguère Son Excellence M. Rouher, d'opulente mémoire, agitait devant les regards de son corps législatif les lambeaux de son *spectre rouge* et tous les députés officiels, tremblants et convaincus, lui obéissaient aussitôt. Le fantoche de l'administration lyonnaise est le même qui servait à M. Rouher; on s'est borné à en changer la couleur; de rouge il est devenu blanc; mais ceux qui en jouent sont les disciples dignes du maître impérial; Césarions de César, Augustules d'Auguste.

« Dieu nous préserve d'un régime radical, disait un observateur en 1869; quand les radicaux tiendront le pouvoir ce sera l'empire retourné. »

« Avec la connaissance des affaires en moins », lui répondit son interlocuteur.

L'un et l'autre avait raison. Nous pouvons nous en douter à Lyon, et en nous écrier : « Dieu nous préserve d'un régime radical! »

Voici l'article du *Temps* signalé dans nos Nouvelles du Jour :

Nous avons déjà plusieurs fois signalé l'intéressante évolution qui s'accomplit depuis un an au sein du parti républicain. Renonçant aux allures trop exclusivement militantes dont il avait contracté l'habitude pendant ses luttes contre l'empire, s'appliquant à exercer auprès des dissidents de bonne foi une propagande conciliante, il a su dissiper bien des préventions, rallier des intérêts considérables et donner à sa cause un caractère vraiment national. Aussi peut-il revendiquer, avec une assurance de jour en jour mieux justifiée, non-seulement une large part dans la direction des affaires, mais encore le titre et le rôle de véritable parti conservateur.

Un mouvement inverse semble s'être opéré dans les groupes politiques qui continuent à associer l'existence de l'ordre à celle d'un monarque, et qui réclament uniquement pour eux l'épithète de conservateurs sous prétexte qu'ils l'auraient plus anciennement possédée. Le spectacle de leurs divisions et le bruit de leurs querelles qui vont s'aiguisant chaque jour, forment un curieux contraste avec l'humeur tranquille et l'activité bien réglée qui règnent de l'autre côté.

Pendant l'absence de leurs représentants attitrés, momentanément dispersés par les vacances de l'Assemblée, il n'a été bruit dans leurs journaux que de froissements nouveaux et d'amères récriminations. Hier, c'était l' *Union* querellant la *Gazette de France*, aujourd'hui c'est la *Correspondance Saint-Chéron*, avidement reproduite par la presse légitimiste, et qui est toute pleine des plus sombres prophéties sur le triste sort dont la France est menacée par suite du désarroi des « conservateurs ».

L'*Ordre* intervient là-dessus et insinue avec bonhomie qu'en présence d'un tel état de choses, on n'aura bientôt à choisir qu'entre l'impérialisme et l'Internationale. Il est dans son rôle, et cette alternative est en effet la seule que peuvent caresser avec quelque satisfaction les officieux de Chislehurst. Mais ce qui est moins naturel et plus affligeant, c'est de voir des « conservateurs libéraux », tels que le *Français*, adhérer à ces conclusions et se résigner éventuellement à cette monarchie-là faute de pouvoir restaurer celle de leur choix. Cette alternative, dit-il, est « la solution « fatale où nous conduiraient les conservateurs « s'ils ne consentaient pas à s'entendre sur le ter- « rain si large où nous ne cessons de les appeler « (la fusion, comme chacun sait), s'ils conti- « nuaient à se déchirer les uns les autres et se « réduisaient par le partage de leurs forces à l'im- « puissance définitive. »

Il est assez curieux de voir le *Français* appliquer à ses amis ce reproche de déchirement, d'impuissance qu'il trouvait si injuste et si déplacé dans la bouche de M. Thiers, et l'on pouvait espérer que cette conformité de vues, quoique tardive, diminuerait sa répugnance pour la politique présidentielle.

Mais point; le *Français* croit que M. Thiers doit plus que jamais s'appuyer sur le parti dont les divisions et l'impuissance viennent d'être si nettement proclamées par lui-même, et il donne à entendre que les « conservateurs » pourraient bien « se détacher de lui au profit de l'impérialisme » si ce conseil n'était pas suivi.

Singuliers conservateurs, en vérité, qu'un mouvement d'humeur porterait si rapidement de M. Thiers à l'homme de Sedan; principes édifiants que les leurs! Merveilleux esprit de suite dans la conduite et les idées! Espérons, pour les conservateurs auxquels on prête de telles visées, que le *Français* les calomnie un peu et que les déceptions même les plus amères ne les entraîneraient point à de tels excès. Si cependant il en devait être ainsi, si la bande bonapartiste devait un jour se grossir des partisans désappointés d'une autre restauration, nous ne croyons pas que le parti conservateur dût réellement en souffrir; ceux qui se laisseraient entraîner à cet acte de désespoir ne lui appartiendraient que de nom; ils montreraient par cette défection même qu'ils n'étaient en réalité que des hommes de parti, prêts à sacrifier le bien de l'Etat et leurs propres convictions à des froissements tout personnels.

Quant au parti conservateur proprement dit, celui qui grandit et qui prospère loin de ces mesquines querelles et de ces agitations passionnées, il s'apitoierait sans doute sur ces suicides, mais il n'en serait pas sensiblement affaibli.

COURRIER DE PARIS

15 avril 1872.

Dennis la Menace est plus que vétéran. Aussi l'enceinte du pesage au bois de Boulogne regorgeait-elle de monde, et le retour par les Champs-Elysées entre les deux haies de spectateurs traditionnelles a-t-il été aussi brillant que jamais. Il n'y manquait que les Daumonts, à livrées vert et or, de la dynastie déchue. Mais je ne pense pas que personne se plaigne de leur absence. Les équipages des deux faubourgs et des deux mondes suffisaient parfaitement au plaisir des yeux. J'ai remarqué quelques toilettes assez tapageuses; mais, en général, les nuances simples dominent. Les cheveux blonds ou plutôt jaunes sont fort à la mode en ce moment. Les dames qui se teignent n'en portent plus d'autres.

Le président n'a pas paru; on le disait un peu fatigué depuis la semaine passée, et le fait est qu'il accomplit aujourd'hui même ses soixante-quinze ans. La réception de ce soir à l'Elysée est la dernière. On s'attend à un monde fou. Car nombre de gens, absorbés par les mille et une occupations de Paris, ont remis de jour en jour pour faire acte de présence, et vont affluer. Par exception aussi, le dîner qui précède la soirée comportera des dames, choisies surtout dans le corps diplomatique.

Plusieurs journaux publient une correspondance adressée de Berlin au *Daily Telegraph*, et pleine de renseignements extraordinaires sur les dispositions des Allemands à notre égard. Il ne s'agirait de rien moins que de nous chercher querelle une seconde fois pour reprendre sur la France l'œuvre d'anéantissement que l'on ne trouve plus assez bien faite. Alors le démembrement ne laisserait plus rien à désirer.

On donnerait le Roussillon et le versant septentrional des Pyrénées à l'Espagne; à l'Italie, la Provence et le Comtat venaissin, deux ou trois départements du nord à la Belgique; je ne sais quoi à l'Angleterre, pendant que la Prusse s'avancerait jusqu'aux confins de l'ancienne Ile-de-France.

Je vous ai déjà écrit de vous défier du *Daily*

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 17 Avril 1872. 37

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

DEUXIÈME PARTIE

Comme je me permettais de douter de ce « forcément », il me ferma la bouche du regard et du geste :

— C'est la reprise du plan de Carnot amélioré par moi : En 92, Carnot a proposé de détruire toutes les citadelles, je prends son idée et je l'étends; je suis aussi avec lui pour la distribution des piques à toute la nation; on ne peut pas improviser les chassepots, les piques se fabriquent du jour au lendemain; que dix millions de Français soient armés de piques, les Prussiens sont perdus. Je ne me donne pas comme un innovateur : j'ai étudié le système de Carnot, je sais comment il a organisé la victoire, je reprends ses idées, et je leur fais subir les améliorations nécessaires pour les appliquer à notre époque. Au reste, ce que j'en fais est par sentiment patriotique, je suis fabricant de draps et je n'ai ni amour-propre d'auteur, ni ambition.

Qui m'eût dit que je retrouverais un jour ce fabricant de draps, apôtre de Carnot par circonstance, à la tête d'une armée, ou tout au moins dirigeant et inspirant le général qui en avait le commandement : il parlait avec une superbe assurance, et, comme il de doutait de rien parce qu'il ne savait rien, on avait eu foi en lui.

Puisque le hasard me permettait de faire ainsi une sorte d'enquête sur la situation morale du pays, j'avais hâte de voir mon cousin le Lyonnais; car c'est par ses conversations diverses, par des petits mots saisis au hasard, par des faits observés avec sincérité et sans parti pris qu'on arrive connaître la vérité.

Depuis plus de trois mois en campagne, je ne savais rien et il me semblait qu'après l'écroulement de l'empire et nos désastres militaires, la France ne devait plus être ce qu'elle était lors de mon départ. L'apathie politique avait dû cesser, on devait penser quelque chose. Que pensait-on? Que voulait on?

Je croyais trouver mon cousin disposé à la résistance; sous l'empire je lui avais vu des sentiments de patriotisme plus ardents et plus zélés que n'en avaient généralement les gens de son monde, et je m'imaginais que dans les conditions présentes il devait vouloir la guerre et la vouloir fermement. C'était le type du bourgeois intelligent et droit, solide dans ses convictions, ferme dans ses résolutions, toujours disposé à faire un usage utile de sa fortune; nullement passionné, il est vrai, nullement enthousiaste, croyant à l'arithmétique plus qu'à la poésie, mais l'arithmétique telle qu'il la comprenait lui avait servi à organiser sa vie de telle sorte que je n'ai jamais vu personne tenir plus que lui à ses droits et en même temps exécuter plus strictement que lui ses devoirs envers les autres.

— Non, mille fois, me dit-il, je ne suis pas pour la guerre. La résistance de Paris n'a pu avoir qu'un but : donner le temps à la province de s'organiser. Eh bien! ce qu'on a fait depuis deux mois, ç'a été de la désorganisation partout, et non de l'organisation. Note que je n'accuse pas ceux qui nous gouvernent; ils ont trouvé une situation épouvantable, de laquelle, selon moi, il n'y avait rien à tirer. Voilà pourquoi je crois que la résistance aujourd'hui est impossible; et je dis plus, elle est presque criminelle; car si les individus doivent être héroïques, les peuples doivent être pratiques; un individu agit pour lui, un peuple agit pour tous les êtres qui composent son universalité. Or, la seule chose pratique, quand on n'a ni soldats ni armes, ni munitions, ni rien de rien, pas même la confiance, c'est de céder, et de céder en temps, pour ménager ses forces et pouvoir recommencer la partie aussitôt que possible.

— Tu es donc pour la guerre?

— Crois-tu, qu'après avoir été meurtri sur une joue, je vais tendre l'autre et me retirer tranquillement chez moi? Non. La guerre est déclarée pour longtemps entre la France et la Prusse, et la paix que je désire ne serait pour moi qu'une trêve; le temps de se préparer : je n'étais pas prêt, on m'a jeté dans une aventure folle qui est devenue une catastrophe terrible, je me retire et me prépare à recommencer.

Au lieu de se résigner à ce sacrifice, on veut continuer la résistance et l'on fera tuer en détail l'armée en formation sur la Loire, et celle de Lyon, si l'on parvient jamais à en former une ici, pendant qu'on laissera ruiner la Normandie, l'Ile-de-France, l'Orléanais, la Touraine etc. Puis, quand tout cela sera accompli, on arrivera à une capitulation, à un moment où le pays sera si bien épuisé de toutes les manières qu'il faudra attendre dix ans, quinze ans avant de se venger. Et alors, pendant ces dix ans, ces quinze ans, les haines, les justes ressentiments s'éteindront petit à petit, si bien que la vengeance, lorsqu'on la tentera, aura perdu la moitié de son énergie. Ceux qui veulent continuer la guerre aujourd'hui ont assurément le sens patriotique, mais ils n'ont pas le sens politique.

— La politique ne consiste pas à ménager seulement les intérêts d'un pays, elle doit aussi ménager ses idées, même ses préjugés : faire la paix est bien, mais il faut pouvoir la faire; quel gouvernement pourrait en ce moment imposer la paix à Paris?

— Paris n'est pas la France, et je trouve que la pression de Paris dans les conditions actuelles est déplorable. Les Parisiens qui jusqu'à présent n'ont pas souffert de la guerre se sont très-bravement enfermés dans leurs murailles, disposés à tout supporter, j'en suis certain, mais bien convaincus aussi en même temps qu'ils sont imprenables.

C'est une affaire de privation, se disent-ils, de sacrifices, nous supporterons ces sacrifices jusqu'au bout. Je crois qu'ils le feront; mais en attendant, il n'en est pas moins vrai que jusqu'à ce jour, c'est la province qui a supporté le poids de la guerre; ce sont les mobiles venus de la province qui se sont battus dans les environs de Paris, et ce sont les mobiles de la province qui se sont fait battre dans les Vosges et dans l'Orléanais. Les Parisiens vraiment Parisiens n'ont encore donné au pays que leur ruine et leur exemple de résignation au sacrifice; feront-ils quelque chose quand le moment sera venu? Pousseront-ils la guerre jusqu'à faire tuer leurs enfants, jusqu'à laisser piller et brûler leurs maisons, c'est-à-dire iront-ils jusqu'au point où les provinces du Nord et de l'Ouest en sont arrivées.

La discussion eût pu durer éternellement, mais je n'avais que quelques heures à rester à Lyon. Comme Lyon n'était pas sur mon itinéraire, mon cousin, de peur que je fusse arrêté en chemin, voulut me faire donner une carte de circulation qui me protégeât auprès des gendarmes, et il me conduisit à l'hôtel de la préfecture.

Je croyais trouver la ville à peu près en révolution; elle me parut être, au contraire, dans un calme morne et glacial : beaucoup de magasins étaient fermés, et l'on ne rencontrait que peu de passants dans les rues, mais tous ceux que l'on voyait étaient coiffés d'un képi; les costumes variaient depuis le paletot élégant jusqu'à la blouse déguenillée, la coiffure était la même pour tous, le képi du garde national; les cochers conduisaient leurs chevaux le képi sur la tête et les commissionnaires vous faisaient le salut militaire.

Mon cousin avait des relations à la préfecture, qui nous permirent de pénétrer jusqu'au cabinet d'un chef de service. Et ce n'était point, en réalité, chose facile, car la préfecture était occupée par une garde nombreuse, qui paraissait avoir mission d'empêcher d'entrer aussi bien que d'empêcher de sortir.

Lorsque nous arrivâmes auprès du chef de service, nous le trouvâmes en conférence avec un petit homme, maigre, crasseux, à l'air cuistre et plat :

— Je vous répète, disait le petit homme en assurant ses lunettes sur son nez que le receveur général se sauvera un jour ou l'autre avec la caisse; il faudrait prendre les devants et l'arrêter; c'est un bonapartiste : une perquisition sévère dans sa caisse et ses papiers serait une bonne affaire. Je vous préviens encore qu'on devrait arrêter aussi le commissaire spécial des chemins de fer; il était bonapartiste, il doit être maintenant orléaniste.

— Cela ne me regarde pas; parlez-en au préfet.

— Le préfet ne m'écoute pas; tandis que si vous prépariez le terrain par quelques mots, j'arriverais plus facilement. Ce serait un grand service rendu à la République.

N'ayant plus personne à dénoncer, cet aimable mouchard se dirigea vers la porte, mais avant de partir il enleva le parapluie que mon cousin avait déposé dans un coin, laissant dans le coin opposé une affreuse guenille : Il fallut courir après lui et presque se fâcher pour lui faire reprendre sa guenille. Il ne savait pas on lui avait prêté un parapluie; il ne l'avait pas regardé; mais il était bien certain qu'il devait être bon.

— Ce mouchard amateur, me dit mon cousin, qui fait avec un égal succès la dénonciation et le parapluie, est une des puissances de la ville; il dénonce aujourd'hui, mais il espère bien exécuter demain; et il est certain qu'alors il commencera par ceux qui ne veulent pas l'écouter aujourd'hui.

Le passe-port qu'on me donna était une carte de circulation délivrée au nom de la commune de Lyon, par le comité de salut public.

La vaste gare de Perrache présentait un aspect caractéristique, lamentable et touchant. Dans un coin, un tonneau était en perce, et le long des murs des tables étaient dressées, les unes chargées de saucisson, les autres de pain, de fromage, de viandes froides.

Devant ce buffet ouvert gratis pour les soldats de passage, se promenait un garde national le fusil au bras, qui avait pour consigne d'empêcher qu'on revint plusieurs fois au tonneau. Mais on le trompait à qui mieux mieux au moyen de déguisements; le zouave qui était venu une première fois avec son uniforme correct, revenait une seconde avec la capote d'un lignard, le chasseur à pied avec le manteau d'un cavalier. Au milieu de la foule, des dames allaient et venaient portant une médaille au cou, et à la main un plateau : elles quêtaient pour les blessés.

Et les offrandes tombaient, sinon grosses, au moins abondantes, car les cœurs les moins tendres étaient attendris par la vue des blessés qui attendaient le départ des trains. Ils sortaient des hôpitaux et ils regagnaient leurs villages, d'où ils étaient partis quelques mois auparavant forts, vaillants, et où ils rentraient éclopés et estropiés : jambes coupées, bras amputés, balafres au visage, il y avait là tout les genres de blessures. Et malgré le poignant de leur aspect immédiat, l'esprit les accompagnait au retour chez eux. *(A suivre.)*

Telegraph, qui est une feuille vouée aux nouvelles à sensation; et, en effet, on ne s'inquiète pas beaucoup de ses révélations qui ont un caractère plus que bizarre, au moins en ce qui concerne l'Espagne, déjà bien assez occupée chez elle.

On prétend cependant qu'il y a quelque anguille sous roche, que la récente entrevue de la reine d'Angleterre avec son gendre, le prince héritier de Prusse, n'a pas eu lieu pour rien, et l'on parle d'interpellations qui se produiraient à ce sujet lors de la rentrée de la Chambre.

Est-ce sérieux? J'en doute, et cependant tout est possible dans l'état de l'Europe, dévolue plus que jamais à la loi du plus fort comme au plus beau temps du moyen-âge. Qui peut en ce moment tenir tête à l'Allemagne sur le continent? Personne, pas même la Russie, qui n'est pas prête et qui, d'ailleurs, s'arrangerait avec sa voisine pour se partager entre elles deux le vieux monde.

Quant à l'Angleterre, n'avez-vous pas vu cette récente discussion au parlement, où l'étrange proposition de se désintéresser de tout ce qui ne toucherait pas directement la Grande-Bretagne a obtenu 21 voix?

La Grande-Bretagne paiera cela un jour. Il n'y a pas de droits sans devoirs, et il y a même d'autres devoirs que ceux qu'on remplit envers soi-même. En attendant, comme le dit fort justement le *Siècle*, tous ces bruits, si exagérés qu'ils soient, nous démontrent la nécessité d'être sages, de ne donner aucun prétexte à personne, et, avant de songer à revendiquer les droits que nous pourrions avoir à l'extérieur, de penser à accomplir la tâche qui nous est tracée à l'intérieur. Les deux points capitaux de cette tâche sont le vote des lois militaire et d'enseignement obligatoire. La première, que je ne suppose pas que la Prusse ait la puissance d'entraver, devrait déjà fonctionner. On y a mis beaucoup trop de temps, on en a fait beaucoup trop de bruit, et cela parce qu'au lieu d'établir franchement la chose, on a cherché à l'amender, à la faire cadrer avec les préjugés et les habitudes, et peut-être aussi parce qu'on a été préoccupé d'obtenir plus vite un résultat. Si l'on s'était plus attaché au sens social de cette réforme, la Prusse aurait eu moins sujet de récriminer, et, grâce à l'éducation que la nation aurait reçue, la force militaire n'eût, dans quelque temps, rien laissé à désirer. Il y a des choses qu'il faut savoir faire promptement et d'autres pour lesquelles il faut savoir attention.

Pour l'instruction obligatoire, ce qui se passe montre bien quelle est l'atonie du pays et le particularisme de vues qui nous divise. Cette obligation est dans le vœu général des classes éclairées, et même, chez les paysans, on y tient beaucoup. J'ai habité parfois la campagne, et j'ai constaté quel orgueil a le villageois quand il peut se dire que son fils étudie bien, ne fût-ce que chez le maître d'école; rien n'est plus visible aussi que le soin jaloux avec lequel il entend maintenir son droit à l'instruction vis-à-vis du gros propriétaire. Comment se fait-il donc que le mouvement en faveur de l'enseignement obligatoire, quoique assez répandu, ne le soit pas deux ou trois fois davantage? C'est que des influences le paralysent, mais surtout et avant tout, la paresse, le manque d'initiative pour prendre une détermination. Je vous ai déjà donné quelques détails à cet égard. On m'en communique de nouveaux. Les personnes zélées qui ont voulu s'entremettre ont rencontré presque autant de la part de l'intolérance radicale que d'un autre côté. L'ineptie jacobine a ses raisonnements bornés comme le bœuf qu'on fait aller où on veut avec un chiffon rouge. Non seulement une partie des gens de la secte ont refusé de signer la pétition parce que la laïcité de l'enseignement n'y était pas spécifiée, mais encore parce que l'Assemblée ne leur plaît pas et que lui adresser une pétition serait la reconnaître.

O pauvres d'esprit, plus bêtes que méchants, je crois, mais plus funestes à un pays que les plus méchantes bêtes! Ou cette génération d'illuminés disparaîtra pour faire place à une autre, animée d'un nouvel esprit, ou les prophéties du *Daily Telegraph* finiront par se réaliser un jour.

Toutefois, je me hâte de dire que la propagande essayée par le journal le *Temps* a été assez fructueuse. Le total des signatures parvenues à ce journal s'élève à près de 80,000, et j'espère que, d'ici à la fin du mois, dernier terme, l'on arrivera à cent. Si tout les organes de la presse en avaient fait autant, la manifestation aurait été ce qu'elle devait être.

Malheureusement, je le dis avec douleur, mais il faut bien le dire puisque c'est vrai, il y avait, pour suivre cet exemple, un sacrifice d'argent à faire et aussi d'amour-propre. Il fallait faire les frais d'un supplément pour les bulletins et aussi ne pas avoir honte d'adopter l'idée d'autrui, du moment que cette idée était bonne. Rien d'autre ne pouvait arrêter les journaux de Paris, qui n'ont pas de clientèle spéciale à ménager comme ceux de province. Eh bien! ni le *Siècle* qui regorge d'argent, ni la *République française* qui à tant de grands mots à la bouche, n'ont bougé. Je ne parle pas des autres, ni du *Rappel*, ni de l'*Opinion*, ni des *Débats*. Académiciens et radicaux ont semblé s'entendre pour laisser une feuille modérée faire seule cette campagne, ce qui ne les empêchera pas de parler demain, les uns de leurs lumières, les autres de la République, du peuple, et tout le charabias sentimental qui leur est familier.

Je sais, entre autre, qu'on s'est adressé à la *République française*, journal de M. Gambetta. On a vu le grand homme « lui-même, » et il avait répondu que, certainement, on ne manquerait pas de suivre une si bonne idée.

On n'en a pas soufflé mot... N.

Il est temps que la lumière se fasse sur les faits reprochés au maréchal Bazaine. Voici que la légende commence à envelopper d'épisodes dramatiques, mais assez invraisemblables, l'histoire de cette trahison. On lit dans une correspondance adressée de Lorraine et publiée par le *Volksfreund* de Bâle:

Les délégués de Metz, qui ont reçu de la commission d'enquête de Versailles un accueil si prévenant, ont oublié un détail, que le colonel M... a raconté à tous les habitants, et notamment à toutes les dames de la ville qui, pendant le siége, ont visité le fort Queuleu.

Le commandant du premier régiment du génie était alors commandant du fort Queuleu et avait sous ses ordres un M. de Corny, officier de mobiles. Celui-ci s'était mis en correspondance avec le prince Frédéric-Charles, qui se trouvait chez lui au château de Corny, où demeura pendant le siége, le quartier général prussien. L'occasion de cette correspondance, entretenue du reste avec l'autorisation du colonel M..., qui était sur le pied de l'intimité avec M. de Corny, fut une première lettre du prince Frédéric-Charles, dans laquelle celui-ci promettait à M. de Corny que son château serait épargné. De cette lettre, dont le contenu ne tarda pas à être connu dans tout Metz, grâce aux dames qui avaient visité le fort Queuleu, il ressortait que le maréchal Bazaine dînait très-souvent à Corny avec le prince Frédéric-Charles.

Le fait est extraordinaire, inouï, incroyable, mais il est connu de tous les habitants de Metz.

L'anniversaire de M. Thiers

Il y a hier, 15 avril, soixante-quinze ans qu'est né le président troisième de la République française.

Voici l'acte légal et authentique constatant sa naissance:

L'an V (1797) de la République française une et indivisible, le 29 germinal (18 avril), à cinq heures, par devant nous, officier public de la municipalité du Midy, canton de Marseille, et devant le bureau de l'état-civil, est comparu le citoyen Marie-Siméon Rostan, officier de santé et accoucheur, demeurant rue Latérale du Cour-Isle, cent cinquante-quatre, maison six, lequel nous a présenté un garçon dont il dit avoir fait l'accouchement, et qu'il nous a dit être né le 26 de ce présent mois (15 avril), à deux heures une décime, de la citoyenne Marie-Magdeleine Amie, et des œuvres du citoyen Pierre-Louis-Marie Thiers, propriétaire, actuellement absent, et dans la maison d'habitation de l'accouchée, sise rue des Petits-Pères, sous le numéro quinze, Isle-Cinq; auquel garçon il a été donné les prénoms de Marie-Joseph-Louis-Adolphe, dont acte fait en présence des citoyens Pierre Poussel, propriétaire, demeurant rue des Petits-Pères, et Jeanne Imbert, coiffeuse, demeurant même rue, témoins majeurs, desquels le second a déclaré ne savoir écrire, et avons signé avec le premier et le comparaissant.

P. Poussel,
Rostan, officier de santé,
J. Jourdan, officier public, adjoint.

Nous empruntons à l'*Avenir national* quelques détails sur la famille de l'illustre vieillard et sur les commencements de cette longue existence si bien remplie:

Il obtint du gouvernement une bourse au lycée de cette ville où il terminait ses études en 1814, M. Dubruel étant proviseur et l'abbé Raynal censeur. M. Thiers faisait sa seconde en 1813 sous le professorat de Maillet-Lacoste, connu par ses écrits contre le consulat à vie et contre l'empire. La belle tête de Maillet-Lacoste, l'élégance de sa diction, l'enchantement de son organe, provoquèrent l'enthousiasme dans la classe de seconde. M. Thiers fut subjugué; toutes ses facultés, jusque-là contenues, s'allumèrent et éclatèrent; sa révélation se fit. Lorsqu'il devint ministre, il apprit que Maillet-Lacoste traînait à Paris une existence peu heureuse; il voulut lui faire accepter quelques secours; mais, ne pouvant vaincre la fierté du vieux professeur, — qui s'était abstenu de voir son ancien élève, — il lui fit obtenir une pension du ministère de l'instruction publique.

M. Thiers n'est pas, comme on l'a cru longtemps, d'une naissance obscure; sa famille appartenait à la bonne bourgeoisie de Provence et était fort à son aise, puisque son aïeul paternel avait fait bâtir, et c'était sa demeure, une belle maison rue Mazade. Quant à sa mère et à Mme Amic, son aïeule, — deux chaudes royalistes, — elles habitaient rue des Petits-Pères, où M. Thiers est né.

Voici, pour terminer, une anecdote qui vient à l'appui de ce que nous venons de dire.

Lorsque Mirabeau vint à Marseille, une grande représentation théâtrale fut donnée en son honneur. Une loge découverte avait été dressée au centre de la galerie des premières, et deux jeunes filles revêtues de costumes symboliques y parurent à ses côtés: Mlle *Noble*, à sa droite, figurait la *Noblesse*; à sa gauche, Mlle *Thiers*, le *Tiers-Etat*.

Noblesse et Tiers, nos pères avaient le goût de ces ingénuosités.

NOUVELLES ET BRUITS

Les bruits les plus contradictoires continuent de circuler sur les modifications projetées dans le haut personnel de nos ambassades.

Une seule chose est certaine, la retraite de M. le duc de Broglie.

D'une part, on persiste à assurer, et nous nous sommes déjà fait l'écho de ce bruit que M. le vicomte de Gontaut-Biron, actuellement ambassadeur de France à Berlin, remplacerait à Londres M. le duc de Broglie et que M. Pouyer-Quertier serait envoyé à Berlin en qualité d'ambassadeur, et chargé de négocier l'évacuation anticipée du territoire.

D'autre part, une dépêche de Versailles affirme qu'il n'est nullement question de déplacer M. de Gontaut-Biron, ni par conséquent de nommer M. Pouyer-Quertier à sa place.

Quant aux postes de Washington, de Copenhague, d'Athènes et de Portugal, qui sont chaudement disputés et convoités, on croit généralement que le président de la République n'a encore pris aucune détermination à cet égard.

Plusieurs journaux toutefois annoncent que M. Jules Ferry serait envoyé à Washington; M. de Cabriac, à Rio-de-Janeiro; M. de Gobineau, à Copenhague, et M. Guyot-Montpayroux, à Athènes.

—

Dans certains cercles parlementaires, on parle de M. Casimir Périer pour remplacer à Londres le duc de Broglie.

—

On dément encore une fois le bruit périodiquement répandu de la démission du général de Cissey, ministre de la guerre.

—

Décidément M. Rouher est parti pour Chislehurst. Mais il n'est pas le seul, paraît-il, des membres qu'on veut bien appeler le parti bonapartiste, qui ait jugé à propos de se rendre auprès de son ancien maître.

On annonce en effet que MM. Levert, Pinard, Clément Duvernois, Forcade la Roquette, Saint-Paul et d'autres encore sont partis pour Chislehurst, où ils devaient tenir, hier lundi, un conseil présidé par l'ex-vice-empereur.

—

Hier, réouverture du cours de l'Ecole de médecine.

A 3 heures quelques minutes, M. Dolbeau fait son entrée sans provoquer aucune manifestation importante; l'entrée principale de l'Ecole de médecine est fermée et tous les étudiants entrent par la petite porte et se rassemblent au nombre d'environ 3 ou 400 dans la cour d'honneur. Seuls les étudiants munis de leur feuille d'inscription sont admis au cours. Une soixantaine environ se présentent: à l'entrée du professeur, une quarantaine d'étudiants l'applaudissent; en présence de cette manifestation bienveillante 6 à 7 des assistants se lèvent et sortent de la salle en silence. Aucun incident ne s'est produit en dehors de l'Ecole. On ne remarque aucun déploiement de forces du moins extérieur. On me dit cependant que toutes les mesures sont prises dans le cas où des désordres viendraient à se produire.

—

Un certain nombre de députés parcourent en ce moment le bassin de la Loire afin d'étudier sur place la question des grèves et des coalitions, en se rendant compte des rapports qui existent entre les ouvriers et les chefs d'usine.

—

Sans être bonne, la position commerciale s'est améliorée à Paris depuis une quinzaine de jours. Certaines branches d'industries voient revenir des commandes de l'étranger et, comme nous l'apprend une dépêche de ce matin, le commerce de détail a fait depuis Pâques un chiffre d'affaires qu'il n'osait espérer, le mois de mars ayant été exceptionnellement mauvais.

Les principaux établissements financiers constatent aussi un chiffre plus élevé dans les escomptes. L'étranger, qui avait presque cessé de prendre des valeurs sur Paris, se montre plus confiant et les relations se renouent insensiblement.

—

La *Patrie* ne croit pas que la transportation de M. Henri Rochefort en Calédonie soit imminente. L'état de sa santé ne lui permettrait pas de supporter les fatigues du voyage et il serait possible qu'il fût, provisoirement au moins, interné dans une localité du Midi.

—

C'est hier lundi qu'a eu lieu au Puys, près de Dieppe, l'exhumation du corps d'Alexandre Dumas. Les restes du célèbre romancier doivent être transférés aujourd'hui même dans le cimetière de Villers-Cotterets.

—

Les monuments funèbres en l'honneur de nos soldats se multiplient sur l'étendue du territoire. Dans le seul mois d'avril six auront été inaugurés:

Un monument à Cussey-sur-l'Ognon, pour l'inauguration duquel on attend M. de Cissey, ministre de la guerre.

Un monument pour les élèves du collége Sainte-Barbe Rollin, à Paris, dont il a été déjà parlé;

Un monument à Montcornet (Aisne) pour les mobiles tués dans la catastrophe de Laon, le 9 décembre 1870. On sait que sur 600 victimes environ que fit l'explosion, les deux tiers étaient françaises;

Un monument à Beauvais en l'honneur des soldats tués le 18 janvier 1871 dans le combat qui précéda la bataille de Saint-Quentin;

Un monument à Montlivault (Indre-et-Loire) en l'honneur des soldats tués dans le combat du 9 décembre 1870, livré près de ce bourg.

Enfin le département de l'Aisne par l'entremisé du conseil général vient de voter l'érection d'un monument à la mémoire des instituteurs fusillés sur la dénonciation des traîtres dont le procès a été récemment jugé.

—

Plusieurs journaux italiens ont annoncé que l'empereur François-Joseph aurait adressé récemment une lettre au roi Victor-Emmanuel. Dans cette lettre, l'empereur exprimerait le regret que, malgré le désir manifesté plusieurs fois des deux côtés, les deux souverains n'aient point eu l'occasion de se rencontrer, et il proposerait au roi d'Italie une entrevue pour l'automne prochain.

—

On annonce que l'envoi de consuls français à Strasbourg et à Metz est chose décidée en principe.

M. de Rémusat a eu à ce sujet un entretien avec M. Meurand, directeur au ministère des affaires étrangères. Ce dernier a fait ressortir l'impossibilité pour la France de se passer de représentants commerciaux dans des villes où nous avons encore tant d'intérêts.

Reste le choix des personnes. Ce point, qui n'est pas le moins délicat, pourrait bien retarder les nominations de quelques jours.

—

On écrit de Strasbourg que la construction des forts détachés autour de la ville n'est pas encore commencée. Les emplacements sur lesquels ils doivent s'élever ont été labourés et ensemencés comme d'habitude; néanmoins il est certain que bientôt on mettra la main à l'œuvre.

Le garde du génie chargé de surveiller les entrepreneurs d'une section, vient de s'établir avec sa famille à Mundolsheim, et s'occupe de lever les plans détaillés des villages compris dans la zone des servitudes militaires. Il a fait savoir aux propriétaires de n'élever aucune construction, ni de faire aucune grosse réparation sans la permission du génie.

Le tracé du chemin de fer de ceinture destiné à relier les forts est achevé depuis quelques jours déjà. La ligne ferrée partira de la ligne de l'Est, au-dessous du fort de Mundolsheim; elle réunira le canal de la Marne à celui du Rhône et sera employée d'abord au transport des matériaux de construction; la largeur fixée pour la voie, y compris les barrières et les fossés, est de 16 mètres.

—

Les élections pour le tribunal de commerce de Metz ont eu lieu le 11 avril. Les électeurs inscrits étaient au nombre de 498, mais 245 n'habitent plus Metz. 73 électeurs seulement ont pris part au vote pour le président. Pour l'élection des juges, il n'y a eu que 50 votants.

Aux élections pour la chambre de commerce, 68 électeurs ont pris part au vote.

—

Un grand canal maritime, direct, allant de Rotterdam à la mer, a été jugé indispensable. On travaille depuis longtemps à ce canal, qui vient d'être, en quelque sorte, inauguré par un navire à vapeur qui a effectué le trajet en entier.

L'état actuel des travaux de creusement assure une profondeur minima, à haute mer, de 3 mètres 35 centimètres. Ce premier travail a été fait en employant des moyens ordinaires de curage.

ÉTRANGER

ITALIE

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

Rome, 13 avril.

Les journaux cléricaux font les plus grands efforts pour donner au fait regrettable de la porte Cavalleggeri, dont je vous parlais dans ma dernière lettre, un caractère exclusivement politique et pour en faire découler des conséquences que certainement il ne comporte pas. De ce que, dans une rixe, après boire, des gardes nationaux et des hommes appartenant au personnel du Vatican en sont venus aux mains, ils voudraient conclure que l'application de la loi des garanties est désormais devenue impossible, que la personne du pape est à peine en sûreté au Vatican et que ceux qui voudraient voir sortir Pie IX dans les rues de Rome manifestent, par l'expression de ce seul désir, les plus coupables, les plus horribles, les plus sinistres intentions. Bref, le gendarme pontifical qui a malheureusement succombé dans cette lutte d'auberge est devenu dès maintenant un martyr de la catholicité, une victime de la « bonne cause. » Singulières aberrations de la passion politique, mise au service d'intérêts purement mondains!

En réalité, le fait est des plus simples, et si l'on ne peut justifier la conduite des gardes nationaux, on peut du moins l'expliquer.

Insultés, provoqués par les partisans de l'ancien régime, ils ont dû se défendre. Malheureusement, ils paraissent être allés trop loin. Une circonstance surtout, qui portera à leur attribuer des torts, sinon tous les torts, c'est qu'étant armés de baïonnettes, ils n'ont pas craint de s'en servir contre des hommes munis seulement de bâtons. Cette particularité, sur laquelle les feuilles cléricales insistent avec une vigueur spéciale, est en effet de nature à influencer beaucoup la nature des jugements divers.

Les feuilles ministérielles, en voulant atténuer l'importance du fait, ou plutôt en cherchant à le maintenir dans ses véritables proportions, tombent dans une exagération opposée à celle des journaux cléricaux. Ils disent que si de pareilles rixes se produisent, la faute en est au régime précédent, qui a suscité entre les citoyens d'une même ville les sentiments d'hostilité, de haine qui se traduisent aujourd'hui par ces excès déplorables. Il y a bien un peu de vrai là-dedans, si on veut aller au fond des choses; mais, dans la réalité, cela semble tout aussi faux que l'assertion de l'*Osservatore*, d'après laquelle le gouvernement aurait apporté ces gardes nationaux dans l'auberge, afin que les hommes du Vatican vinssent d'eux-mêmes tomber dans le piége: ces manières de se débarrasser d'un individu, usitées du Xe au XVIe siècle, ne sont plus admises, même plus possibles aujourd'hui. La vérité, c'est que la police italienne aurait pu, aurait dû exercer une plus grande surveillance aux alentours du Vatican, puisque l'état des esprits y est depuis longtemps connu.

Plusieurs gardes nationaux ont été arrêtés, et l'*Osservatore romano* a ouvert, en faveur de la famille du gendarme tué, une souscription qui s'élève maintenant à 600 francs. Ce n'est pas beaucoup, si l'on considère que cette souscription est surtout, dans la pensée des initiateurs, une manifestation politique, une protestation contre l'installation du gouvernement italien à Rome: c'est la millième de cette espèce depuis un an et demi. L'unité italienne ne s'en porte pas plus mal.

C'était hier, 12 avril, l'anniversaire du jour où Pie IX, étant allé visiter le couvent de Sainte-Agnèse-hors-les-Murs, vers la Porta Pia, fut précipité d'un premier ou d'un deuxième étage, au rez-de-chaussée, par l'effondrement d'un plancher. Il s'en tira sain et sauf; son entourage et lui-même prétendirent qu'il avait dû son salut à la protection de la Vierge, à laquelle on a consacré là une petite chapelle. Hier donc, tous les fidèles partisans du régime déchu se sont rendus au Vatican pour rappeler au pape cet anniversaire et pour lui dire qu'il sortira des épreuves d'aujourd'hui comme il est sorti de l'accident de Sainte-Agnèse. Le pape a répondu par un discours sans importance.

J'oubliais de vous dire que, d'après les feuilles cléricales elles-mêmes, le cardinal Antonelli aurait envoyé ou se disposerait à envoyer aux nonces du pape près les divers gouvernements, une note-circulaire dans laquelle il exposerait, à sa manière, bien entendu, le fait de Porta Cavalleggeri et en déduirait les conséquences que les cléricaux eux-mêmes en tirent chaque jour. On a même prétendu que le cardinal secrétaire d'Etat y demanderait, non pas l'abolition de la loi des garanties, comme on pourrait croire, mais qu'il fût donné à cette loi le caractère d'une stipulation internationale; en un mot, que la liberté personnelle du pape fût placée sous la protection des puissances.

Cette nouvelle me paraît inadmissible, d'abord, parce que le cardinal Antonelli demanderait ainsi une chose que personne aujourd'hui n'est disposé à lui accorder, savoir, le rétablissement du principe d'intervention; ensuite, parce que cette seule demande impliquerait, de la part des hôtes du Vatican, la reconnaissance de la loi des garanties votée par le parlement italien; cette reconnaissance ils l'ont toujours et constamment repoussée, et en cela ils ont été logiques. Je vois, d'ailleurs, que les feuilles les mieux informées d'ordinaire sont de mon avis.

Les incidents auxquels a donné lieu, dimanche dernier, pendant et après l'illumination du Forum et du Colysée, l'hymne de Garibaldi, joué par les musiques de la garde nationale et des pompiers, ont motivé, de la part du conseil municipal, une mesure que toute la presse romaine blâme avec énergie: les chefs de ces deux corps de musique viennent d'être destitués. Dès hier, on parlait d'une manifestation qui aurait lieu au Capitole pour protester contre les actes du conseil et en particulier contre ce dernier; toutefois, il ne s'est rien passé; j'ai remarqué seulement sur cette place un nombre inaccoutumé de gardes municipaux, de gardes de la sûreté publique et de carabiniers. Peut-être cette manifestation se fera-t-elle un autre jour, peut-être n'aura-t-elle pas lieu du tout. Une chose certaine, c'est que désormais l'hymne de Garibaldi sera demandé toutes les fois que la musique de la garde nationale ou des pompiers paraîtra dans une fête publique, et comme les chefs ne pourront permettre qu'il soit joué, sous peine de destitution, les sifflets auront beau jeu; la force devra intervenir, et alors arrivera ce qui pourra. Voilà quelle sera la conséquence de la dernière résolution du conseil municipal.

Il y en a une autre. Jusqu'ici, l'hymne de Garibaldi avait été considéré, à Rome et dans tout le reste de la péninsule, comme un chant national, patriotique, appartenant à tous les partis et à aucun. Dès maintenant, l'hymne de Garibaldi devient absolument républicain et révolutionnaire; il est rangé dans la catégorie des chants séditieux. Qu'en résultera-t-il? C'est qu'on le chantera plus que jamais, et comme tout le monde en Italie le sait, de même que tout le monde en France sait la *Marseillaise*, nous entendrons de temps à autre un joli vacarme. *Quos vult perdere jupiter dementat*. Plaise à Jupiter que le syndic et le conseil municipal de Rome soient les seules victimes de leurs folles terreurs!

On a beaucoup remarqué que Victor-Emmanuel a quitté Rome le jour même où sont arrivés ici le prince et la princesse de Galles et n'est rentré dans la capitale que le lendemain du départ de LL. AA. britanniques pour Florence en compagnie de LL. MM. danoises. On cherche vainement le mot de cet énigme, dont les feuilles gouvernementales évitent avec grand soin de s'occuper; on le saura sans doute, plus tard.

P. S. — Il paraît que M. Fournier et M. d'Harcourt ont adressé chacun une note au gouvernement de Versailles sur le fâcheux incident de la porte Cavalleggeri, en l'envisageant l'un et l'autre à leur propre point de vue qui est, pour M. d'Harcourt, celui du Saint-Siége (cela se conçoit) et pour M. Fournier celui du gouvernement italien. Le pape et le cardinal Antonelli ont autorisé les gendarmes pontificaux impliqués dans cette affaire en qualité d'acteurs ou de témoins à comparaître devant la magistrature italienne. C'est aussi sage qu'habile. En agissant autrement, le Vatican aurait paru craindre que la lumière se fasse et il se serait élevé le droit de dire, le cas échéant, que la justice officielle, à Rome, est elle-même aveuglée par l'esprit de parti, quelque peu fondée que puisse être, après tout, une pareille accusation.

Le parlement anglais a reçu communication samedi dernier des notes diplomatiques échangées entre l'Angleterre et l'Espagne à propos de l'Internationale; nous extrayons de cette correspondance une dépêche de lord Granville adressée le 8 mars à M. Layard à Madrid, en réponse à la circulaire de M. de Blas:

L'objet de cette pièce, dit lord Granville, est d'obtenir le concours des puissances étrangères pour la suppression de l'Association internationale.

Cette société, quoique fondée pour être un centre de communication entre ouvriers et *trade's unions* dans les diverses parties du monde, borne en Angleterre son activité principalement à la question des grèves, et elle n'a pour les soutenir que fort peu d'argent; les desseins révolutionnaires du programme de la société appartiennent, en effet, aux membres étrangers bien plus qu'aux ouvriers anglais, qui sont absorbés par la question des salaires.

Les lois de la Grande-Bretagne accordent aux étrangers le droit illimité d'entrée et de séjour sur le sol anglais; ils jouissent de la protection des lois comme les Anglais et ne peuvent être punis que pour offense à la loi, prouvée devant les tribunaux ordinaires. Aucun étranger ne peut en cette seule qualité, être expulsé d'Angleterre par le gouvernement, à moins qu'il ne rentre dans les catégories spécifiées par les traités d'extradition ratifiés par le parlement.

Mais ils peuvent, comme les Anglais du reste, être punis d'amende et de prison, quand on arrive à les convaincre légalement d'avoir excité à la guerre contre le gouvernement des Etats avec lesquels le gouvernement de Sa Majesté est en relations d'amitié; la poursuite dans ce cas est ouverte pour les particuliers comme pour le gouvernement.

C'est le désir très-sérieux du gouvernement de Sa Majesté de contribuer, autant que c'est en son pouvoir, à la paix, à l'ordre et à la prospérité de tout pays avec lequel il est en alliance amicale; il ne regretterait donc pas seulement, mais condamnerait hautement toute tentative de la part des étrangers réfugiés en Angleterre, de susciter des insurrections contre le gouvernement de leur pays.

Une pareille conduite serait considérée par le gouvernement de Sa Majesté comme une infraction flagrante à l'hospitalité dont ces étrangers jouissent; mais ils ne pensent pas qu'il y ait lieu, dans les circonstances présentes, à réclamer de la législature des mesures extraordinaires à l'encontre des étrangers résidant en Angleterre. Le gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que cette opinion ne soit partagée par le parlement et l'opinion publique.

M. Erdan écrit de Rome au *Temps*:

Quelques-uns de vos organes français exagèrent tout. Ils me paraissent encore victimes d'une mystification, celle du « train direct de Berlin à Rome. »

Il paraît certain que l'empire allemand, l'Autriche et l'Italie, sont en pourparlers pour activer leurs communications par les chemins de fer. En sortira-t-il un train plus ou moins rapide entre Berlin et Naples? C'est possible; mais cela n'a rien d'extraordinaire, rien de directement politique.

Nous n'avons ce matin que peu de nouvelles de Madrid; mais nous trouvons dans une correspondance de l'*Indépendance belge* un étrange document.

En prenant possession du commandement général de Malaga, un certain général Buceta aurait adressé aux troupes l'allocution suivante:

Soldats,

On me dit qu'à l'occasion des élections, les habitants de Malaga tenteront peut-être de se soulever; si cela arrive, ne croyez pas que je vous enverrai dans les rues pour vous emparer des barricades. Non; nous nous rendrons au dehors de la ville, et de là l'artillerie détruira Malaga. Nous viendrons nous promener ensuite au milieu des raines et des cadavres. Qu'il ne soit fait de quartier à personne; je ne veux pas de prisonniers, parce qu'ils peuvent prendre la fuite. Je veux que vous me disiez: Général, j'ai tué tant d'hommes sans faire un seul prisonnier. Mon opinion est que pour dompter la moitié de la population, il faut tuer l'autre moitié.

Je vous parle au nom du roi de la nation.

Nous avons peine à croire à l'authenticité d'un semblable discours.

Nous lisons dans la *Tagblatt*, de Vienne:

Toutes les tentatives pour réconcilier la cour de Hietzing (l'ex-roi de Hanovre) avec la famille impériale de Berlin ont complétement échoué. Les négociations que l'on avait entamées dans ce but, à Hietzing, il y a peu de temps, ont dû cesser, le roi ayant déclaré qu'on ne pouvait pas l'engager à demander à l'empereur d'Allemagne ce qui lui revient de droit. Il s'agissait, en effet, de faire entendre au roi qu'il devait faire des démarches, à Berlin, pour obtenir la suppression du séquestre prononcé contre lui.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 15 avril.

PRÉSIDENCE DE M. CARLE.

La séance s'ouvre à une heure 20 minutes.

Tous les membres ont entre les mains ou auprès d'eux le *Journal de Lyon* et la plupart le parcourent pendant la lecture du procès-verbal. Qu'est-ce à dire? Est-ce que M. Ordinaire aurait proposé « la censure » contre nous? — Non; jeune et, dit-on, spirituel, il doit entendre raillerie. — Alors ce serait M. Durand, lui.... qui est de bronze! Mais non! c'est tout simplement quelque envoi individuel à MM. les conseillers; il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à voir cette large bande rose, satinée et glacée, qui entoure tous le numéros et cette écriture soignée de l'adresse; rassurons-nous!

M. Jourdan lit le rapport de la commission chargée de visiter l'hospice de Bron et d'en hâter les travaux. Nommée vendredi, cette commission a déjà accompli la première partie de sa tâche et vient en rendre compte. Non-seulement la construction est achevée, bien achevée, puisque l'Etat, pendant la guerre, a déjà logé jusqu'à 2,000 mobiles dans les bâtiments; mais les aménagements intérieurs sont beaucoup plus avancés qu'on n'aurait pu l'espérer. Dès le mois de septembre, l'hospice pourra recevoir 150 aliénés hommes, pourvu que le Conseil autorise la commission à prendre pour l'ameublement les sommes nécessaires sur le fonds de construction. On en sera quitte pour voter au budget prochain des crédits spéciaux qui iront combler le déficit momentané de la construction.

Cette opération est autorisée. En attendant, 80 aliénées femmes pourront être placées, à raison de 1 fr. 20 c. par jour, à l'hospice de Clermont, comme 40 autres l'ont été déjà à celui de Bourg.

M. Jourdan voudrait réserver à la commission de l'hospice le soin de faire les appropriations; mais la commission de permanence qui seule a le droit d'autoriser le préfet à ordonnancer les dépenses, devra revoir les devis et approuver les achats. Pourtant, dit M. Jourdan, « avec moins de bergers les vaches eussent été mieux gardées..... » Ces naturalistes!

Une demande de subvention a été adressée au conseil par M. Chervin, auteur d'une méthode de guérison du bégalement. M. Carle, président fait le rapport. Celui-ci est émaillé de termes médicaux, techniques, anatoniques.

« Il est médecin, dit quelqu'un derrière nous.

— Non, lampiste, riposte un autre assistant.

Pourquoi *lampiste*? ô mystère.

Dossier n° 46: chemin de fer de Calais à Marseille. Vœu favorable.

Dossier n° 47: chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon par Givors et la vallée de Gier. M. Mangini a obtenu la concession de la ligne depuis trois ans et aucune objection ne paraît s'élever contre cette concession que celle-ci: il y a beaucoup de gens qui voudraient avoir un chemin de fer devant chez eux et qui ne se trouvent pas sur le tracé.

Mais l'objection est sérieuse; on s'en aperçoit au grand nombre de contre-projets qu'elle a soulevés. Laissant ces diverses lignes se débrouiller entre elles, nous parcourons la salle où nous n'avons pas même la consolation de rencontrer quelques distractions. Les figures!..... on s'y fait, — ce n'a pas été sans peine; et M. Ordinaire est d'une sagesse désespérante. Que diable a-t-il aujourd'hui qu'il ne bouge ni ne parle? Appuyé sur le coude, le menton dans la main, il regarde vaguement devant lui ou parsème de points imperceptibles son *Ordre du jour*: Qu'a-t-il donc? se referait-il un stock de paroles, après l'avoir épuisé l'autre soir à Vaise?

Il ne nous reste, dès lors, qu'à nous intéresser aux efforts que fait M. Grosbon pour attirer l'attention du président. Ses grands bras s'agitent dans le vide; le président ne regarde toujours pas! Enfin, voyant que ses signaux sont inutiles, M. Grosbon se résigne et remet son télégraphe au repos, sans fiel ni rancune. Aussi bon que gr...and, M. Grosbon!

Mais pourquoi n'entend-on plus personne? La séance serait-elle interrompue? — Eh non, c'est M. Perret qui parle; on s'en aperçoit aux mouvements désordonnés de cet étui à lunettes que l'orateur brandit. Avec un peu d'application, on finit même par percevoir un son; mais de là à comprendre.... il y a loin!

Les conclusions sont mises aux voix. Ah!... On insistera auprès du gouvernement pour qu'il fasse enfin la déclaration d'utilité publique sans laquelle la concession est sans valeur. Sans doute, comme le fait remarquer M. Dalin, le gouvernement, ou du moins ses conseils (des ponts et chaussées, d'Etat), se sont prononcés contre les lignes *parallèles*, mais il faut espérer que l'insistance du Conseil ne restera pas sans effet.

Vient la question des courses, introduite par M. Plasson, bien que ne figurant pas à l'ordre du jour, vu l'urgence. M. le préfet demande, et le rapporteur propose, qu'une subvention de 6,000 fr. soit accordée à la société des courses pour les journées qu'elle doit donner pendant l'Exposition. Le Conseil municipal attend la décision du Conseil général. Ni le préfet, d'ailleurs, ni le rapporteur n'entendent engager la question de l'utilité des courses, ou de la convenance pour le département de les soutenir; il s'agit seulement, pour cette fois, d'ajouter à l'Exposition, qu'il est de l'intérêt de tous de voir aussi brillante que possible, l'éclat des courses. C'est comme une exposition annexe de plus.

M. Millaud se rallie à la proposition dans ce sens. M. Grinand, puis M. Durand la combattent. M. le préfet ajoute qu'il met un certain amour-propre, à propos de l'Exposition, à prouver que Lyon peut faire les choses aussi bien « qu'en temps régulier. » — M. le préfet, la langue vous a évidemment fourché; ce mot produit une certaine sensation sur une partie de l'auditoire qui cherche midi à quatorze heures partout. La pensée était pourtant la même sans doute que celle que M. Millaud développe un instant après: il faut montrer que Lyon n'est pas si troublé et inquiet qu'on le dit; qu'il se livre aux arts de la paix avec la même sécurité et le même éclat que si, hélas! nous n'avions pas les Prussiens en France.

M. Durand ne veut de subvention ni cette fois, ni jamais et comme la majorité lui échappe évidemment, le fiel dont il est si spécialement pourvu, déborde. — On dit toujours ainsi: c'est toujours pour une fois; aujourd'hui c'est un prétexte, demain un autre; et c'est tous les ans la même chose. On introduit la question *insidieusement*..... Enfin il n'est pas content, mais pas du tout content. Il ricane et interrompt ses adversaires; le public encouragé ricane et interrompt presque tout haut.

La subvention est néanmoins votée et M. Duraud

... se plaint en son patois;

le conseil n'aurait pas dû être *saisi* « subrepticement » *des* chevaux de courses qui ne figureraient pas à l'ordre du jour.

M. Grinand proteste d'une façon plus humouristique. Avec le plus grand sérieux, il dépose sur le bureau une proposition de subvention pour un concours de canotage à l'occasion de l'Exposition. Cela rappelle à M. Durand qu'il a en portefeuille une pétition des joueurs d'échecs, qui veulent, eux aussi, une subvention pour un concours pendant l'Exposition... Quel trait de lumière!

: pourtant il le fat. Est-ce qu'il y par hasard quelque plat à casser? Mais n'y a pas moyen de passionner ce dé- plutôt il n'y a pas de débat: tout le est d'accord à refuser la division tout le monde l'était à l'accorder tout re. Et c'est ce qui est fait. M. Durand pour son serment violé.
éance est levée à 4 h. 1/2.

Conseil général de l'Ain.

onseil général de l'Ain a pris la délibé- suivante :

onseil général apprend avec la plus grande tion la très prochaine apparition du décret publique concernant le prolongement de à établir sur le département de Saône-et-

resse ses plus vives instances au départe- le Saône-et-Loire pour qu'il soit procédé tard à l'organisation du service d'acquisi- terrains, et pour que ces acquisitions oussées avec activité.
populations de la Bresse appellent ardem- heure où le concessionnaire mettra la main ligne. Depuis 1860, elles concourent large- ar leurs impositions au paiement des sub- s qui ont assuré la construction des lignes rg à Lacluse, et d'Ambérieu à Villebois, l'hui commencées et déclarées, dès le prin- olidaires de la ligne de la Haute-Bresse. tre part, elles paient depuis le même temps nbreux centimes communaux destinés à tionner cette ligne, dont tous les terrains quis sur leur territoire. Toutes les forma- conditions sont donc depuis longtemps ac- es dans notre région; ce sont là autant de qui légitiment l'impatience des populations in; ils rendent particulièrement désirable mpte réalisation de leurs vœux pour une ntéressant à un si haut degré la prospérité e du pays, et qui assurent un débouché ant à toutes les voies ferrées achevées ou rs d'exécution dans le département.

CHRONIQUE

Journal officiel publie un décret modi- omme suit l'article 5 des statuts du bu- public de titrage des soies et autres ma- textiles de Lyon.
rt. 5. — Le tarif des droits à percevoir e titrage des soies et autres matières tex- st établi comme suit :
Pour toute opération de titrage d'un bal- e soie ouvrée portant sur quatre flottes rées sur cinq matteaux pris dans cinq s d'un ballot, 1 fr. 50 c.
Pour l'opération de titrage d'un ballot de grége portant sur quatre flottes prélevées sur cinq matteaux pris sur cinq parties balle, 3 fr.
Pour la constatation du numérotage mé- e des laines et autres matières textiles, 1 fr.
Ces tarifs peuvent être révisés, la chambre commerce entendue.
Les frais du titrage sont à la charge de la e ou des parties qui le requièrent, à moins onventions contraires indiquées sur le tif de présentation. »

le préfet du Rhône a communiqué aux es du département la circulaire de M. nre sur l'option des Alsaciens et des Lor- établis en France.
s formules d'option sont désormais entre mains de tous les maires; les intéressés y trouveront et n'auront qu'à les rem-

ici comment est composé le conseil des hommes de Lyon pour la période trien- 1872-1874 :

Président, M. Favrot aîné.
Vice-président, M. Adrien Gourd.

Section de la soierie.

FABRICANTS : Tapissier, Bollud, Pin, Laboré, ye, Pictet, Fornas, Arlin,
CHEFS D'ATELIERS : Volay, Gadoux, Duchon, nt-Maurice, Brosse, Droz, Dromier, Lafon- ne.

Section de la dorure.

FABRICANTS : Fichet, Louis, Multier.
CHEFS D'ATELIERS : Pallut, Ferrat, Truchet.

Section des tulles.

FABRICANTS : Berthauld, Berlier.
CHEFS D'ATELIERS : Serve, Michalet.

Section de la chapellerie.

FABRICANTS : Bergé, Feligat.
CHEFS D'ATELIERS : Rodde.

Section de la teinturerie.

FABRICANTS : Renard, Gillet.
CHEF D'ATELIER : Cazas, Loye.

Greffe.

Poly, greffier.
Guiot, commis-greffier.
Viala, garçon de bureau.

e docteur Laroyenne, médecin en chef de spice de la Charité, à Lyon, est nommé valier de la Légion d'honneur.

a commission viticole et sériricole adresse viticulteurs, à propos de l'exposition des , une nouvelle circulaire où nous trou- s les indications complémentaires suivan- :

« La commission demande trois échantil- s pour chaque type de vin, mais le prix n franc par bouteille sera perçu sur l'é- ntillon exposé seulement, c'est-à-dire la bouteille qui figurera dans les rayonna- s.
Il est entendu que les deux autres bou- lles attendront, *franches de tout droit*, ns les caves de la commission, le jour de la gustation;
2° Les envois devront être faits avant le 28 il courant, au nom de M. Dusuzeau, pa- s de l'Exposition universelle de Lyon.

Nous avons à Lyon, comme chacun a pu le marquer, un très-grand nombre de jeunes fants Alsaciens et Lorrains la plupart orphe- s, victimes bien innocentes de nos désas- s, dont le sort devait nécessairement éveil- la sollicitude de la société d'Alsace et de rraine.
La société dispose de ressources trop limi- s pour payer pour eux la rétribution aux les ordinaires. Elle ne pouvait pas davan- e payer des maîtres spéciaux.
Le dévouement de deux hommes de cœur a rmis de sortir de cet embarras. M. Paquelet, stituteur, déjà surchargé de leçons pendant maine et M. Moureau, secrétaire de la so- été, se sont chargés de donner des leçons ratuitement à ces pauvres petits êtres le di- anche, à partir du 22 avril.
S'adresser pour l'inscription à M. Moureau, e des Marronniers, 9.

C'est hier que la plupart des cafés ont sorti urs tables sur les trottoirs. Signe de prin- emps — à la ville. C'est hier seulement que la unicipalité a jugé à propos de rappeler, par fiche, l'arrêté du 9 août 1871 sur les tables t arbustes ainsi que sur les jours sous trot- oir.

A partir d'hier 15 avril, toute espèce de pêche, sauf à la ligne flottante, dans les fleuves et rivières est interdite à cause du frai, jusqu'au 15 juin.

Les pêcheurs sont dans la désolation. L'écrevisse elle-même est comprise dans l'interdiction. Encore si on pouvait en faire provision! — mais, comme disait si bien M. X... au conseil général, « quand elle *a* resté un mois dans les réservoirs, elle ne vaut plus rien; il n'y a plus rien dedans. »

Hier, à midi, il a été procédé au 12e tirage de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 12 avril 1869. On sait qu'à Lyon comme dans d'autres villes de province, un grand nombre d'obligations de cet emprunt ont été prises. Nous croyons donc rendre service à nos compatriotes en leur donnant la liste complète des numéros gagnants et nous serions heureux que l'un de nos abonnés fût en mesure de nous annoncer, par retour du courrier, que c'est lui qui a été l'heureux gagnant du gros lot de 200,000 fr.

Il a été extrait de la roue quinze numéros, ayant droit à des lots, montant ensemble à la somme de 250.000 fr.

Voici, dans leur ordre de sortie, les numéros des obligations primées :

1.	357,878	200,000
2.	535,392	10,000
3.	623,913	10,000
4.	57,945	10,000
5.	538,385	10,000
6.	60,744	1,000
7.	675,998	1,000
8.	278,011	1,000
9.	119,091	1,000
10.	734,089	1,000
11.	575,262	1,000
12.	609,286	1,000
13.	57,077	1,000
14.	307,611	1,000
15.	388,354	1,000
	Total. . .	250,000

M. Delannoy ne donnera plus que trois représentations au Gymnase. Ce joyeux comique est attendu à Marseille pour samedi ou dimanche. Avis aux retardataires! L'une de ces représentations aura lieu ce soir. On en trouvera plus loin le programme.

Hier, au Grand-Théâtre, salle comble, chaleur étouffante. M. Léon Achard a été fort bien accueilli.

Nous sommes priés d'annoncer que demain mercredi 17 avril, à huit heures, une soirée musicale sera donnée, au théâtre du Gymnase, quai Saint-Antoine, 30, sous le patronage de M. Félix Genetier, avec le bienveillant concours de l'Harmonie lyonnaise, sous la direction de M. Laussel, et de plusieurs artistes du Grand-Théâtre.

Outre une excellente occasion d'entendre et d'applaudir de très-sympathiques artistes, la petite fête organisée par M. Félix Genetier a donc tout l'attrait d'une œuvre de bienfaisance. Nous croyons dès lors inutile de renouveler ici un appel déjà entendu, et auquel chacun s'empressera de répondre.

Une « illustration » de l'affiche de la municipalité sur les soldats :

Avant-hier, un ivrogne venait de s'arrêter — pour se donner une contenance — devant la prose déjà vieillie de nos adjoints. Passe un détachement : notre homme s'avance titubant,

« Eh bien, messieurs, dit-il en zigzaguant;
« citoyens, messieurs; enfin, puisqu'il est dé-
« fendu de vous insulter..., j'ai bien l'honneur
« de vous saluer. » Et de fait M porte la main à son vieux képi de garde national et tire la jambe en arrière pour ébaucher une révérence.

En voilà un qui avait compris « l'esprit » de l'œuvre municipale.

Encore une attaque contre les militaires — avec coups de couteau.

Cette fois le vol paraît avoir été le mobile. Le nommé Roux, du 6e d'artillerie, rentrait au fort (Vitriolerie) hier vers 11 heures du soir. Un homme et une femme restés jusqu'ici inconnus l'accostent et l'accompagnent jusque près du fort. Tout à coup l'homme lui porta plusieurs coups de couteau; la femme se hâta de fouiller les poches, puis tous deux disparurent.

On ne sait encore quelle suite les blessures qu'il a reçues auront pour le pauvre artilleur.

Depuis l'émission des petites coupures nous souffrons déjà infiniment moins de l'absence de monnaie divisionnaire. Nous allons en être radicalement guéris.

L'hôtel des Monnaies a livré la semaine dernière à la Banque de France trois millions en nouvelles pièces de deux francs, qui sont destinées à être immédiatement mises en circulation.

Un conflit a éclaté entre les brasseurs de Lyon et l'administration de l'octroi et se terminera cette semaine par un procès.

Les employés de l'octroi, s'appuyant sur le règlement en vigueur, ont dressé de nombreux procès-verbaux contre les brasseurs, pour enlèvement de bières de leur brasserie-entrepôt, sans déclaration et sans paiement de droit d'octroi.

Les brasseurs, s'appuyant sur un arrêt de la cour de cassation en date du 23 avril 1869, soutiennent que la bière ne figurant pas dans la nomenclature des objets admis à l'entrepôt à domicile, désignés par l'article 45 du règlement de l'octroi, les articles réglementaires de l'entrepôt ne leur sont pas applicables.

En résumé, ils croient être tenus seulement à payer les droits d'octroi sur les manquants, au fur et à mesure de leur constatation par le service de la régie des contributions indirectes.

M. Olibo, directeur de l'octroi de Lyon, a fait imprimer à ce sujet un *mémoire à l'appui des procès-verbaux dressés contre les brasseurs par l'octroi de Lyon.*

Nous rendrons compte des suites de l'affaire.

Un échafaudage est tombé hier, rue d'Enfer, 50. Deux ouvriers qui s'y trouvaient ont été précipités de 12 mètres de hauteur. Un troisième, placé sous l'échafaudage, a été également blessé.

Hier, à Oullins, un cheval emporté s'est précipité dans les tables du sieur Loup, cafetier. Quelques tables et la voiture ont été brisées.

Heureusement, personne n'a été atteint.

Cette nuit, un incendie s'est déclaré dans les combles de la maison portant le n° 13 de la rue de Sèze.

La cause en paraît accidentelle; tout était assuré.

On signale pendant le sauvetage la disparition de divers objets, entre autres de quelques bijoux.

Le jeune François Cuzin, dit Pétrus, a quitté, le 9 mars dernier, le domicile de son père, à Jonage (Isère), et n'a plus reparu.

On présume qu'il se sera rendu dans le département du Rhône.

Voici son signalement :

Agé de 15 ans, taille 1m 50 environ, cheveux blonds, figure un peu pâle, yeux gris, portant des boucles d'oreilles rondes. Bégaie un peu.

Vêtu d'un pantalon de velours rayé marron, d'un tricot de laine rouge, d'une blouse à petits carreaux blancs et bleus, coiffé d'un chapeau de feutre marron sans apprêt.

Dans la nuit du dimanche au lundi 14 courant, vers une heure du matin, trois braves gendarmes de la brigade de Vaise ont opéré l'arrestation de trois malfaiteurs dangereux, dont un Prussien, dans les casemates des fortifications situées en la commune d'Ecully, au village de Châlin, près de Vaise; ces braves militaires n'ont pas craint d'aborder ces dangereux personnages, quoique n'étant pas armés de revolvers.

Il serait à souhaiter qu'ils fussent munis de ces armes comme l'étaient les vingt agents ou gardes urbains qui ont fait une arrestation à peu près semblable (moins le Prussien) le lundi de Pâques dans le même endroit; encore faut-il qu'une partie de l'uniforme de ces derniers imite celui de la gendarmerie pour inspirer de la crainte aux malfaiteurs.

Ceux-ci pullulent à Vaise et dans nos campagnes, ce qui n'aurait pas lieu si l'effectif de la gendarmerie était augmenté.

NEUVILLE-SUR-SAONE. — Avant-hier dimanche avait lieu la *fête patriotique* de Neuville-sur-Saône. La foule, venue surtout de Lyon, naturellement, était énorme. La libération du territoire a dû faire de bonnes affaires.

Les chars et la cavalcade étaient superbes et ont tenu tout ce qu'on pouvait en attendre; mais la plus belle fête était celle du printemps. Aussi quelle joie, quelle animation dans toute cette foule! Comme toutes les figures respiraient le bonheur!

Quelques incidents comiques ont égayé la journée, mais on n'a eu à déplorer ni contretemps ni accident.

Le service journalier des **Guêpes** pour l'ILE-BARBE et COLLONGES commencera le 28 avril courant. 3003

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles GROS, DUBOIS, MICOL et RIVIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de madame

Veuve **GROS**, née **Pierrette RIVIÈRE**,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation d'assister à ses funérailles qui auront lieu le mercredi 17 avril courant, à 10 heures 3/4 du matin.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue d'Auvergne, 8, pour se rendre à l'église d'Ainay et, de là, au cimetière de Loyasse.

L'assassinat de Tastous.

Ainsi que nous l'avons annoncé hier d'après la *Gironde*, Jean Mano, le facteur rural, relâché d'abord dans l'affaire du quintuple assassinat de Tastous, a été de nouveau arrêté; la même feuille ajoute aujourd'hui les détails suivants : « L'emploi de la nuit paraît avoir été mal expliqué par Johannès (c'est le surnom de Mano); il persiste dans ses premières déclarations et affirme qu'il a couché dans la grange ou pour mieux dire dans une petite étable qui s'ouvre sur le jardin.

Dans ce jardin, on a remarqué de fraîches empreintes de sabots, ce qui ferait supposer que quelqu'un a pu enjamber la muraille; mais d'un autre côté une porte à claire-voie, qui défend aux étrangers l'accès de la maison et de la grange, était ouverte le matin, avant le lever de Johannès et cette circonstance n'a pas manqué d'éveiller l'attention. Si Johannès est sorti la nuit, par où est-il sorti? Par la route ou par le jardin? On est revenu à la mairie, et M. le docteur Lefranc, renouvelant une expérience que les circonstances où il était l'avant veille l'avaient forcé de répéter, ordonna à Johannès de relever sa manche.

Et voilà qu'au-dessus du poignet gauche (Johannès est gaucher), l'honorable médecin croit remarquer une très-petite goutte de sang. Une loupe aidant, la tache grossit; d'autres petits points noirâtres paraissent; plus de doute c'était du sang caillé, c'était une goutelette qui, dans la pensée du docteur, a dû arriver de jet et lancer de petites éclaboussures.

Cette révélation, jointe à l'instruction probable du crime, donnait à la situation de Johannès une extrême gravité.

ARRESTATION DE MARGUERITE BIXBLANCS.

L'assassin de Mme Riel a été arrêté chez un charbonnier de Saint-Denis. La fille Marguerite Bixblancs a été trouvée nantie des valeurs enlevées à la victime. Conduite à la préfecture de police, elle a fait des aveux complets et a raconté que c'est le dimanche qu'elle avait assassiné Mme Riel, au moment où sa victime entrait dans la cuisine, elle lui avait sauté à la gorge et lui avait enfoncé les doigts avec tant d'énergie que Mme Riel se débattit un instant et expira. La coupable est partie hier soir pour l'Angleterre, escortée de quatre agents.

DÉPÊCHES DU MATIN

16 avril. — 8 heures du matin.

Paris, 15 avril.

La plupart des sessions des conseils généraux sont terminées.

Presque tous les conseils ont voté des adresses à M. Thiers, les uns pour M. Thiers et « l'établissement de la République, » les autres pour M. Thiers et « son gouvernement. »

Ce soir à l'Elysée a eu lieu un dîner diplomatique auquel assistaient tous les ambassadeurs et les ministres étrangers présents à Paris.

Aucun incident.

Aujourd'hui a eu lieu la réouverture de l'école de médecine. Environ 60 personnes assistaient au cours de M. Dolbeau.

Aucune manifestation n'a eu lieu.

Au tirage de l'emprunt de Paris 1869, le numéro 357,878 a gagné 200 mille francs.

On assure que la position commerciale s'est améliorée à Paris depuis une quinzaine de jours et que le commerce de détail fait depuis Pâques des chiffres d'affaires qu'il n'osait espérer. En outre les principaux établissements financiers constatent un chiffre plus élevé dans les escomptes.

L'étranger se montre plus confiant et les relations se renouent insensiblement.

A la séance de la commission de permanence, tenue sous la présidence de M. Grévy, le ministre de l'intérieur assistait. Un membre appelle l'attention sur les nombreux vœux politiques émis par les conseils généraux, vœux interdits par la loi. Il dit que ces vœux ne se bornent pas à exprimer des sympathies personnelles pour le chef de l'Etat, mais qu'ils opposent l'Assemblée et lui, et attentent presque à l'existence de celle-ci.

Il ajoute qu'il faut à tout prix faire respecter la loi et demande pour cela énergie et fermeté dans le gouvernement même.

Un autre membre signale des conflits entre les commissions départementales permanentes et les autorités départementales; il cite des empiètements de pouvoir commis par les commissions, notamment à Nîmes.

Le ministre répond qu'il ne sait pas jusqu'à quel point et dans quelle proportion les vœux des conseils sont répréhensibles; mais il dit que la commission pourrait compter sur la fermeté et la vigilance du gouvernement à faire respecter la loi.

Relativement au conflit, il dit que rien ne peut être décidé encore, la loi ne donnant pas encore les moyens de réprimer les abus.

La séance se termine en conversations générales. Aucun incident n'est soulevé sur les autres questions.

Aujourd'hui le conseil de guerre commence l'affaire du colonel fédéré Henry et de cinq autres accusés pris au commencement de l'insurrection de la Commune.

Bourse mauvaise; ouverture à 55.77, 88.77; clôture à 55.52, 88.42; Immobilière, 27; Italien, 68.45; Espagnol extérieur, 30 1/8; Autrichien, 853; Lombard, 457.

Les marchés allemands sont très-faibles.

Paris, 16 avril.

La soirée d'hier à l'Elysée a été extrêmement brillante. M. Grévy et le prince Joinville y assistaient.

A la session de la commission de permanence, M. Victor Lefranc a répondu à diverses questions soulevées par l'interprétation du traité de Francfort sur l'option de nationalité des Alsaciens et Lorrains.

Il reconnaît que le gouvernement allemand reste dans son droit; mais il fait espérer en même temps que des négociations diplomatiques pourront dissiper les malentendus et adoucir la situation de nos compatriotes.

Il ajoute que dans tous les cas, les vrais principes juridiques seraient sauvegardés.

Marseille, 15 avril.

Au commencement de la Bourse, une tentative de meurtre a eu lieu sur un négociant grec, qui a reçu quelques blessures de coups de couteau sans gravité.

Le coupable a été arrêté. On le croit fou.

L'escadre américaine, forte de sept bâtiments, est attendue demain à Marseille.

Les nouveaux juges du tribunal de commerce prêtent serment devant la cour d'Aix.

Genève, 15 avril.

Les représentants de l'Angleterre et de l'Amérique ont remis aujourd'hui officiellement les pièces entre les mains de M. Favrot, secrétaire du tribunal arbitral. M. Favrot les transmettra aux arbitres du tribunal.

Aucun d'eux n'assistait à cette remise. Les arbitres se réuniront le 15 juin.

Berlin, 15.

Le *Moniteur de l'Empire* confirme que les négociations postales entre l'Allemagne et l'Espagne ont favorablement abouti.

DÉPÊCHES DU SOIR

16 avril. — 3 heures du soir.

Paris, 16 avril.

M. le comte Orloff reçoit à dîner M. Thiers, tous les membres du cabinet et plusieurs généraux.

Madrid, 16 avril.

Résultats connus des élections au sénat : 113 ministériels, 39 appartenant à toutes les oppositions.

Le gouvernement a triomphé à Madrid, Barcelone, Séville, Malaga, Pampelune, Cadix, Saragosse, Cordoue, Logrono et dans presque toutes les provinces importantes.

Espartero, Salustiano et Olozaga ont été élus à Logrono.

Les bandes de carlistes disparaissent.

Madrid, 15 avril.

Sénateurs ministériels élus à Madrid : Espartero, Galdo, Montalvan, Carilo, Avarez.

Des télégrammes officiels annoncent que le gouvernement obtiendra la majorité au sénat.

Sur les résultats connus de 25 provinces, 22 sont favorables au gouvernement.

La tranquillité règne à Madrid.

Le *Diario* dit que la tranquillité est parfaite dans les provinces de Lérida, Taragone et de Gerone.

Il reste seulement dans la province de Barcelone une bande de carlistes, qui implore son pardon.

Washington, 15 avril.

Chambre des représentants. — Le rapport de la commission établit qu'aucune vente d'armes n'a été faite à des agents connus de la France ou d'Amérique.

Les fonctionnaires publics n'ont pas profité de ces ventes.

BOURSE DE PARIS

DU 16 AVRIL

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	55 40	" " "	" "	" "
4 1/2 0/0 .	79 25	" " "	" "	" "
5 0/0	88 30	" " "	" "	" "

REVUE FINANCIÈRE

Après une liquidation laborieuse, des exécutions de fortes positions d'acheteurs d'Emprunt sont venues lourdement peser sur le marché et produire, grâce aussi à une absence presque complète d'affaires, un mouvement de recul très prononcé; la plus importante de ces exécutions aurait porté sur un acheteur de un et peut être même de deux millions de 5 0/0.

Il est un fait surtout qui, comme aux derniers mois de l'année précédente, pourrait s'opposer à toute reprise sérieuse : nous voulons parler du renchérissement du capital, qui a contraint les diverses banques d'Etat à élever le taux d'escompte. Le mouvement a été presque simultané sur les diverses places étrangères et a fini par réagir vivement sur la nôtre; ainsi, successivement nous avons vu la banque de Francfort porter de 3 1/2 à 4 0/0 le taux de ses escomptes; celle de Prusse de 7 à 8 0/0; celle d'Angleterre de 3 à 3 1/2, puis à 4 0/0, et celle de Belgique de 3 à 4 0/0.

La nouvelle loi fiscale sur le timbre des valeurs étrangères n'a pas encore été promulguée, mais cela ne l'empêche pas d'exercer un effet fâcheux sur les titres au porteur des Compagnies industrielles étrangères non cotés officiellement.

La semaine clôture un peu mieux que les plus bas cours cotés; il faut croire que les exécutions terminées permettent à la place de respirer et de revenir à elle.

Le Londres continue son mouvement de hausse, et de 25.25, cours auquel nous le laissions samedi, s'est élevé jusqu'à 25.34, cours auquel on ne le trouve même que difficilement.

Le versement cote 25.35 et le papier livrable à trois mois 25.50.

L'élévation du taux de l'escompte de la banque d'Angleterre de 3 1/2 à 4 0/0 a provoqué de fortes demandes, qui ont de la peine à être complétement servies.

En Italie, le papier sur France est remonté, par bonds, de plus de 3/4 0/0; il atteint aujourd'hui 108.10 et demeure introuvable à ce prix.

Fonds d'Etat français et étrangers et obligations de villes.

L'élévation du taux de l'escompte à Londres avait été escomptée dès l'autre semaine et n'a pas produit d'effet plus sensible sur nos cours.

L'Emprunt libéré est toujours recherché à 88.10. Le cours de ce titre se soutient d'une manière ferme, grâce aux achats continuels du placement.

L'Obligation de la défense nationale commence à se traiter largement sur notre place par coupures de 50 et surtout de 25 obligations; les coupures de 5 obligations et les unités sont très-rares et font une prime de 1/2 à 3/4 0/0 sur les premières.

Les Obligations 1871 de la Ville de Paris, qui avaient été plus demandées à l'approche du tirage du 10 avril, ont repris leur tendance faible aussitôt ce jour passé.

Le tirage effectué vendredi est celui des séries parmi lesquelles on tirera, le 20 courant, les numéros appelés à des lots.

Le marché des Fonds étrangers est très-lourd; les titres en report seront en nombre considérable.

La Rente italienne a eu, paraît-il, à supporter comme l'Emprunt français des exécutions de fortes positions d'acheteurs. Les affaires sont restreintes.

Les cours d'Italie sont plutôt faibles, et le change introuvable; d'ailleurs, la situation n'est pas la même sur les diverses places de la péninsule. A Turin on cotait aujourd'hui 74.30 comptant et 74.45 fin avril; ce qui, contre la France à 108.10, donne les parités de 68.70 comptant et 68.82 fin avril.

L'échange des titres de rente italienne à Paris est bientôt terminé, et la plupart des titres sont revenus.

Les Obligations Victor-Emmanuel 1863 sont un peu délaissées; leur baisse est plus accentuée que celle de la rente italienne. Comparé à cette dernière, le cours de l'Obligation sarde laisse aujourd'hui une marge de 6 fr. 70.

La Silberrente autrichienne a perdu le cours de 160 fr. et reste à 159 7/8.

A la date du 31 janvier 1872, il a été converti en 5 0/0 :

En Papier rente,	florins	1,011,286,313
Silber rente,	—	953,720,035
Totalement,	—	1,965,006,348

Il reste encore à convertir :

En Papier rente,	florins	45,832,867
Silber rente,	—	21,766,760
Totalement,	—	67,599,627

dont la majeure partie se compose d'obligations de la vieille dette à tirages.

Une dépêche d'Alexandrie nous fait connaître que le khédive d'Egypte a définitivement conclu, avec un groupe de banquiers, un emprunt de 5 millions de livres sterling, soit 125 millions de francs. L'opération consiste dans un placement fait par le gouvernement égyptien de bons à 14, 15, 16, 17 et 18 mois, c'est-à-dire à une échéance commune de 16 mois, au taux de 13 à 14 0/0.

La Turquie a, de son côté, conclu un emprunt de 250 millions de francs avec la Banque ottomane et le Crédit ottoman, au taux de 12 0/0.

Le mouvement des affaires s'est d'ailleurs un peu calmé sur les valeurs orientales et les derniers cours cotés sont :

5 0/0 Turc,	54.10
Obligations ottomanes 1869,	305
7 0/0 emprunt égyptien 1868,	89
— khédive 1870,	390

L'annonce officielle concernant l'échange des obligations tunisiennes 1863 et 1865 vient d'être publiée; nous rappelons qu'il s'agit de les remplacer par des obligations nouvelles au capital de 500 fr., productives d'un intérêt annuel de 25 francs, payables par semestre, les 1er janvier et 1er juillet. En outre, un titre spécial doit être délivré par chaque obligation en échange des coupons arriérés.

A la suite de cette annonce, la spéculation s'était emparée de ces titres et en quelques jours les avait portés de 160 à 197.50; ces hauts prix ont amené de fortes réalisations, et les cours sont retombés.

Les fonds espagnols sont toujours en baisse. On dit que M. Camacho, le ministre actuel des finances, voudrait payer le prochain coupon moitié espèces, moitié en obligations 3 0/0 au pair avec intérêts immédiats, pour une période de 7 à 8 ans.

Il va paraître lundi, sur la place de Londres, un nouvel emprunt russe 5 0/0 de 15 millions de livres sterling et dont l'émission est faite au taux de 89 par la maison Rothschild. On sait le succès qu'ont eu les derniers emprunts russes émis à Londres.

Le ministre des finances des Etats-Unis, M. Boutweil, a déposé au Congrès une proposition pour le payement à Londres des intérêts de la dette fédérale. Il demanderait aussi de pouvoir imposer à la Banque nationale la conversion de ses bons 6 0/0 en bons nouveaux à 4 1/2. La première de ces deux mesures serait très-bien vue en Europe et faciliterait singulièrement la conversion de la dette américaine.

La dette des Etats-Unis a diminué, dans le mois de mars, de 15 millions de dollars; pendant le mois d'avril, il sera vendu 5 millions d'or et acheté 5 millions de bons.

Il y a eu peu d'affaires cette semaine.

Obligations industrielles françaises et étrangères.

Peu de transactions sur les valeurs étrangères, qui demeurent calmes en attendant que la nouvelle loi soit promulguée. On sait que cette dernière élève de 15 centimes à 25 centimes le droit de transmission sur la totalité des obligations émises par les compagnies étrangères.

Les obligations priorité Nord Espagne clôturent à 205 sans changement. La recette de la 12e semaine (18 au 24 mars) s'est élevée à 388,000 fr., en sorte que l'augmentation depuis le 1er janvier sur la période correspondante de 1871, s'élève à 781,000 fr.

Les obligations romaines très-faibles à 182.50. La chambre des députés d'Italie poursuit en ce moment une enquête sur la situation de cette compagnie afin de vérifier l'état et l'importance du matériel fixe ou roulant, ainsi que le trafic en voyageurs et marchandises, etc.

Les recettes de ce chemin sont en progression continue et assurent le service complet des obligations émises; toutefois la compagnie aura d'ici à peu de temps à effectuer des travaux de réfection très-coûteux, et il serait fort utile pour elle qu'elle pût obtenir du gouvernement italien l'extension de la subvention de 13,250 fr. par kilomètre au réseau de l'ancien Etat pontifical, ainsi que le paiement de la subvention annuelle de 2,500,000 fr., qui lui est due du 2 juillet 1868 au 31 décembre 1871, par le gouvernement papal.

Quelques achats d'Obligations hongroises à 250 et d'Obligations Suez 382.50.

Les Obligations Dombes ont eu quelques affaires de 250 à 252.50, coupon d'avril détaché.

Le marché en banque est véritablement en pleine déroute.

La loi du timbre, si elle est appliquée, sera en effet presque désastreuse pour les Obligations autrichiennes et lombardes, qui ont en France une clientèle considérable.

Le mouvement de faiblesse se dessine chaque jour plus prononcé, surtout pour les dernières.

Actions diverses françaises et étrangères.

Le cours des actions du Crédit mobilier français est très-débattu en vue du résultat auquel aboutira le procès de l'Immobilière.

On cote aujourd'hui 445 l'action nouvelle non libérée.

La société du Crédit mobilier prévient les porteurs d'anciennes actions que l'échange de leurs titres est terminé; toutefois le Crédit lyonnais est autorisé à recevoir pendant quelques jours encore les titres des porteurs en retard.

L'Autrichien a baissé sur la recette de la 14e semaine et tombé de 877.50 à 860. L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires est convoquée pour le 6 mai prochain.

Le Lombard a suivi le mouvement de l'autrichien et perd 7.50 à 460. Le dividende de l'exercice 1871 a été fixé à 20 fr. sur lesquels 7.50 ayant été distribués le 1er novembre 1871, il reste à toucher fr. 12.50 le 1er mai prochain.

Les Actions Suez sont depuis deux ou trois jours l'objet d'un véritable enlèvement; faibles au début de la semaine, elles ont atteint aujourd'hui 315, procédant par bonds de 5 et 10 francs d'une bourse à l'autre. On nous écrit de Paris que l'opinion, autrefois si défavorable à cette valeur, tend à se modifier et que l'on ne semble plus disposé à vendre à découvert, bien que la hausse s'accentue.

Parmi nos valeurs locales, nous citerons au premier rang les Actions de Montrambert qui ont détaché un coupon de 11 francs et l'ont presque tout entier regagné, puisqu'elles ont repris le cours de 280.

Les Actions de la Compagnie générale des Eaux, qui s'étaient élevées jusqu'à 420, sans qu'il y ait presque de vendeurs, ont réactionné vivement jusqu'à 396.25.

Les Actions de Petin Gaudet et Cie gagnent 26.25 à 281.25; elles ont constamment progressé, grâce à quelques demandes soutenues.

Les Actions de la Société lyonnaise restent à 542.50, sans changements notables.

La Société lyonnaise a eu son assemblée générale ces jours derniers dans laquelle il a été voté un dividende de 10 francs par action libérée de 125 francs. On a payé 4 francs le 1er novembre et on recevra par conséquent 6 francs le 1er mai.

Les Actions du Crédit lyonnais ne sont plus cotées depuis le 12 avril que coupon et droit de souscription déduits : on a payé hier 682.50. Affaires actives sur les Actions nouvelles à 592.50.

La souscription aux Actions nouvelles close depuis hier est complétement remplie; la première assemblée constitutive de la nouvelle société aura lieu lundi 15 avril.

(Circulaire du Crédit lyonnais.)

CHOSES ET AUTRES

Courbet et le jury de peinture. — On cause dans les couloirs, dit le *Figaro*, des pommes de Courbet refusées par le jury : « Nous ne mangeons pas de ces pommes-là, » a dit le peintruscule Meissonnier avec indignation.

Cham blâme la sévérité du jury et trouve qu'il y aurait eu un moyen plus pratique d'en sortir. Ce moyen, il l'avait proposé; on l'a dédaigné, comme toutes les choses neuves et hardies.

Il proposait d'allouer au peintre, pour exposer ses œuvres, les restes de la colonne. Courbet se fût établi sur le piédestal, assis sur un pliant, comme en pleins champs, avec le parapluie blanc, en été. A mesure qu'un tableau aurait été fini, il aurait été accroché au piédestal et aussitôt vendu; on eût employé le produit à confectionner une tranche de la colonne, et Courbet aurait ainsi monté son atelier en plein vent d'un cran à chaque tableau, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à l'ancien niveau de la statue de Napoléon Ier, qu'on lui aurait aussitôt substitué.

Alors, mais alors seulement, M. Meissonnier l'aurait autorisé à reparaître au Salon.

Un alembour judiciaire. — Un singulier quiproquo a égayé hier le public de la police correctionnelle.

Le président à un témoin. — Vous êtes liquoriste?

Le témoin. — Non, monsieur, je suis corroyeur.

Le président. — Votre citation porte : fabricant de curaçao.

Le témoin. — Permettez, il y a calembour.

Le président. — Comment ça?

Le témoin. — Je suis fabricant de cuirs à Sceaux (Seine).

(Eclair.)

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

LYON, le 15 Avril 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGALE	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
46	Organsins	32	2	6	2	1	2	1	»	»	3954
36	Trames...	16	6	8	»	»	»	5	1	»	2628
25	Grèges....	7	»	5	5	»	»	6	2	»	1850
9	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
7	Bobines ..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Laines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
123		55	8	19	7	1	2	12	3	»	8432

BALLOTS PESÉS

»	Organsins	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Trames...	1	»	»	»	»	»	2	»	»	184
42	Grèges....	»	»	»	»	»	»	36	6	»	2034
»	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
45		1	»	»	»	»	»	38	6	»	2218

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois..... 1501
Dernier numéro des laines..... 8
Dernier numéro des ballots pesés..... 618

AVIGNON, 15 Avril.

»	Organsins.....	» »
7	Trames.....	872 73
3	Grèges.....	529 79
18	Total.....	1002 52

BALLOTS PESÉS

»	Organsins.....	» »
1	Trames.....	12 90
1	Grèges.....	112 25
2	Total.....	125 15

SAINT-ÉTIENNE, 15 Avril 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	PERSE	BROUSSE	DIVERSES	POIDS
18	Organsin	2	»	7	2	3	»	»	»	»	»	1510 32
19	Trames..	5	»	1	»	12	»	»	»	»	»	1075 46
7	Grèges...	»	»	»	1	6	»	1	»	»	»	318 55
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
44		7	»	8	3	21	»	1	»	»	»	2904 03

BALLOTS PESÉS

3	Organsin	1	1	»	»	1	»	»	»	»	»	114 91
4	Trames..	»	»	»	»	2	»	1	1	»	»	118 94
14	Grèges...	»	»	»	2	12	»	»	»	»	»	704 29
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
21		1	1	»	2	15	»	1	1	»	»	938 14

17 Décreusages..... 3 Grèges
34 Ouvrées..... 4 Moulinées

AUBENAS, 15 Avril.

1	Organsins.....	105 »
2	Trames.....	158 »
21	Grèges.....	2049 »
1	Ballots pesés.....	58 »
24	Total.....	2312 »
	Opérations de décreusage.....	» »
	Dernier numéro placé.....	262 »
	Total du 1er au 15 avril.....	229 27

Bulletin météorologique du 16 Avril

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima	PRESSION baromèt.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
—	A MIDI —	—	—	—
+ 11°	+ 19°	0,745	beau	N-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage.	0.60
Sa température.....	+13°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage...	0.20
Sa température.....	+12°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 avril.....	0.029

THEATRES

Spectacles du 16 avril.

Théâtre du Gymnase. — L'Héritage de M. Plumet, comédie. — Colombe et Pinson, vaudeville.— Le Mari de la Veuve, comédie.
On commencera à 7 heures 1/2.

Spectacles du 17 avril.

Grand-Théâtre. — Haydée, opéra-comique. — La Sainte-Lucie, vaudeville.
On commencera à 7 heures 1/4.
Théâtre du Gymnase. — Relâche.

La faveur du marché de la Bourse de Paris continue à se porter sur les titres des halles et marchés de Naples. Ces titres ne seront point soumis au timbre qui doit être appliqué aux valeurs étrangères puisque la Compagnie est française.

Les obligations sont fermes à 200 fr. et rapportent ainsi 12 0/0, sans compter la prime du remboursement à 400 fr. qui a lieu par tirage trimestriel.

Les actions sont demandées au même cours de 200 fr. Comme elles rapportent, c'est donc du 14.95 0/0. Il est évident que leur situation actuelle appelle une hausse parfaitement justifiée et que les cours ne tarderont pas à s'élever. 3004

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

AVIS

10,000 dents depuis **4** fr. la dent, et dentiers complets, garantis, depuis **80** fr.
RICHARD et Dr PIGUET, dentistes, rue du Commerce, 14, Lyon. 2318

COMPAGNIE ANONYME
DES
HOUILLÈRES DE ST-CHAMOND

ÉMISSION
de 1725 Obligations de 500 francs.

TITRES PROVISOIRES NOMINATIFS DONT L'INTÉRÊT 5 0/0 SERA SERVI PAR SEMESTRE AU 1er MAI ET 1er NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE, AU PRORATA DES VERSEMENTS EFFECTUÉS

PRIX D'ÉMISSION :
CES OBLIGATIONS SONT ÉMISES A 450 FR.

PAYABLES SAVOIR :

90 f. en souscrivant, ci..... **90** »
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1872..... **2 50**
90 f. au 1er mai 1873, moins le coupon..... **87 50**
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1873..... **5** »
90 fr. au 1er mai 1874, moins le coupon..... **85** »
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1874... **7 50**
90 fr. au 1er mai 1875, moins le coupon..... **85** »
Coupon d'intérêts au 1er novembre 1875.. **10** »
90 fr. au 1er mai 1876, moins le coupon..... **85** »
A partir du 1er novembre 1876, le coupon semestriel sera de **12** fr. **50**.

Les souscripteurs jouiront de la faculté d'échanger les obligations libérées contre pareil nombre d'actions nouvelles de la compagnie des Houillères de St-Chamond.

Voir la notice insérée dans les journaux :
Le *Mémorial de la Loire* } A Saint-Etienne, 13, 14, 15 avril.
Le *Stéphanois*
Le *Salut public* } A Lyon, 13, 14 avril.
Et le *Journal de Lyon*

La souscription sera ouverte à partir du 15 avril courant, à Saint-Etienne, chez Balay frères et Cie, 13, rue des Jardins ;
A Saint-Chamond, chez M. Finaz, notaire ;
A Lyon } chez MM. veuve Morin-Pons et Morin ; P. Galline et Cie ; Aynard et Ruitor.
2958

DENTISTES AMÉRICAINS
32, rue de Lyon, 32

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de Me LETORD, notaire à Lyon, rue du Bât-d'Argent, no 18.

A VENDRE

En l'étude et par le ministère de Me Letord, notaire à Lyon, aux enchères publiques, en trois lots, avec faculté de réunir les trois lots en un seul,

UNE PROPRIÉTÉ

située à Lyon, quai Pierre-Scize, no 43, appartenant à M. Rozet.

L'adjudication est fixée au vendredi 19 avril courant, à midi.

S'adresser pour visiter ladite propriété sur les lieux, et pour les renseignements à Me Letord, notaire, dépositaire du cahier des charges. 2915

Etude de Me GALLIOT, avoué à Lyon, quai de la Pêcherie, 11.

VENTE

par licitation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en un seul lot,

D'UN IMMEUBLE

composé de trois corps de bâtiments, situé à Lyon, cours d'Herbouville, 4, et montée Bonnafous, no 8.

Adjudication fixée au samedi vingt avril mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix... 30,000 francs.

S'adresser, pour plus amples renseignements, 1o à Me Galliot, avoué poursuivant ; 2o à Me Anglès, avoué colicitant, rue de Lyon, 28. 2997

Etude de Me MOULIN, avoué à Lyon, rue Pizay, no 5.

VENTE

par licitation, devant le tribunal civil de Lyon,

D'IMMEUBLES

consistant en terrain à bâtir et diverses constructions et bâtiments, d'un seul tènement, situés à Lyon, entre les rues de Béarn, de Bonald, Montesquieu et de Cavennes.

Contenance : deux mille quatre cent quarante-six mètres carrés.

Adjudication au samedi vingt avril mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix... 20,000 francs.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Moulin, avoué poursuivant, à Lyon, rue Pizay, 5. 2998

Etude de Me TERRAS, avoué, sise à Lyon, rue de la Bourse, n. 39.

VENTE

par expropriation forcée, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

GRANDE ET BELLE MAISON

située à Lyon, rue Jean-de-Tournes, 10, saisie au préjudice des mariés Nicolas Bolley et Jeanne Galland, maîtres charpentiers, demeurant ensemble à Lyon, rue Saint-Jérôme, 35.

Mise à prix : 100,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Claude Penet, prêtre, demeurant à Sainte-Foy-lès-Lyon,

Lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Jean-Marie Terras, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue de la Bourse, 39.

Contre :

1o Les mariés Nicolas Bolley et Jeanne Galland, maîtres charpentiers, demeurant à Lyon, rue Saint-Jérôme, 35, débiteurs, lesquels n'ont pas constitué avoué ;

2o La société civile immobilière de la ville de Lyon, dont le siége est à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 69, tiers détenteur, laquelle fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude de personne de Me Moise Oulmann, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue de l'Hotel-de-Ville, 100.

En vertu ;

1o D'un procès-verbal de saisie réelle, dressé par l'huissier Montrochet, de Lyon, le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-onze, visé, enregistré, dénoncé par exploit du même huissier, du vingt-trois dudit mois ;

2o D'un jugement de la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, du trois février mil huit cent soixante-douze, enregistré, expédié et mentionné au bureau des hypothèques de Lyon, le seize février mil huit cent soixante-douze, en marge de la saisie du sept octobre mil huit cent soixante-huit, vol. 164, no 17, pratiquée au nom de M. Bonnardel, lequel a subrogé M. Penet aux poursuites commencées par M. Bonnardel ;

3o D'un autre jugement rendu, par le même tribunal, le treize avril mil huit cent soixante-douze, enregistré, qui a donné acte de la lecture et fixé le jour de l'adjudication.

Désignation des immeubles à vendre

Telle qu'elle est décrite dans le procès-verbal de saisie.

L'immeuble mis en vente consiste :

En une maison, située à Lyon, rue Jean-de-Tournes, 10, construite en pierres, ayant caves voutées, rez-de-chaussée, cinq étages sur le devant, et six étages sur le derrière, et couverte en tuiles.

La facade principale, donnant au nord, sur la rue Jean-de-Tournes, est percée de cinq ouvertures ; celle du milieu sert d'allée pour la desserte de la maison.

Les cinq étages sont percés, sur la rue, de cinq fenêtres munies d'abat-jour.

La façade au midi, sur cour, est percée à chaque étage de cinq croisées.

A la suite de cette façade existe un ciel ouvert, couvrant la partie des magasins sur la cour ; en face de l'escalier et à moitié du premier étage se trouve la loge du concierge formant une petite construction élevée sur la cour.

La maison, ainsi que les caves, sont desservies par un escalier en pierres avec main-courante.

Cet immeuble, d'un seul ténement, est d'une contenance de deux cent soixante-dix mètres trente-deux décimètres carrés, et est confinée : au nord, par la rue Jean-de-Tournes ; au midi, par cour et maison à Mme Michon, mur mitoyen entre deux ; au levant, par maison aux consorts Blein, mur également mitoyen entre deux.

Il est inscrit au rôle de la matrice cadastrale de Lyon, sous les numéros 372 et 373, section J.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, l'immeuble ci-dessus désigné sera vendu et adjugé aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze, de midi, à la fin de la séance, au pardessus de la mise à prix de cent mille francs, ci..... 100,000 f.

Outres les clauses et conditions du cahier des charges.

Purge d'hypothèque légale.

Toutes les personnes ayant des droits d'hypothèques légales à prétendre sur l'immeuble dont s'agit, sont mises en demeure de prendre inscription au bureau des hypothèques de Lyon avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance de tous droits de cette nature.

TERRAS, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Terras, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 2996

Cabinet de M. Jules ROLLAND, expert-teneur de livres à Lyon, rue de la Bourse, numéro 53.

D'un acte sous seing privé, fait et passé à Lyon, le douze avril mil huit cent soixante-douze, lequel a été enregistré à Lyon le treize avril suivant, par monsieur Lambert, qui a perçu deux cents francs, décimes quarante francs, au fo 173, vo c. 4 à 7;

Ledit acte contenant les clauses et conditions d'une société commerciale en nom collectif contractée entre les sieurs

Borgnis (Francisque), fabricant d'étoffes de soie, demeurant à Lyon, place Tholozan, numéro 22,

D'une part,

Et Zanoni (Jean), commis-négociant, demeurant aussi à Lyon, quai de la Guillotière, numéro 12,

D'autre part,

Il a été extrait ce qui suit :

La société aura pour objet unique et spécial la fabrication et la vente des étoffes de soie ;

Elle est formée et exercera sous la raison sociale : F. BORGNIS et Cie.

Son siége est établi à Lyon, rue du Griffon, numéro 8.

La durée de la société sera de quatre années et neuf mois, qui ont commencé le huit avril mil huit cent soixante-douze, pour finir le trente-un décembre mil huit cent soixante-seize.

Le fonds capital de la société est fixé à la somme de deux cent mille francs.

Les deux associés géreront et administreront la société, tous deux aussi signeront la raison sociale dont ils ne pourront faire usage que pour les besoins du commerce.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au tribunal de commerce de Lyon, le quinze avril mil huit cent soixante-douze, et un au greffe de la justice de paix du troisième canton, le seize avril suivant.

Lyon, le quinze avril mil huit cent soixante-douze.

J'approuve : F. BORGNIS.
J'approuve : J. ZANONI. 3001

A VENDRE

pour entrer en jouissance au vingt-quatre juin mil huit cent soixante-douze,

UN BEAU DOMICILE

situé aux Avenières, lieu de Burins (Isère), composé de maison bourgeoise, vastes constructions servant de magnaneries et grange en trois corps de bâtiments, avec sept hectares environ de terrain, le tout d'un seul ténement.

Les terrains pourraient être vendus séparément.

Dans la basse-cour flue une borne fontaine dont le volume peut être augmenté considérablement.

Avec un peu de frais, il serait facile d'approprier pour une fabrique de soie les bâtiments, qui se trouvent admirablement situés pour cet usage, au milieu d'une population nombreuse déjà formée à l'industrie de la soie.

S'adresser pour traiter à M. Dubois, propriétaire à Mâcon, et à M. Laurent, négociant à Bourg ; et pour les renseignements, à Me Commandeur, notaire aux Avenières (Isère). 2955

VENTE JUDICIAIRE

Le mercredi dix-sept avril courant, à onze heures du matin, sur la place Saint-Pothin, à Lyon d'objets saisis, tels que : tables, chaises, bureau, coffre, fauteuil antique, tableaux anciens, bustes marbre, etc. 2999

UN OFFICIER en retraite demande un emploi de caissier. S'adresser, par lettre, aux initiales Ph. F., au bureau du journal. 2935

MALADIES

Dartres, Scrofules, Abcès, Pertes, Taches à la peau, Teigne, Ulcères, Douleurs, Maux de poitrine & d'estomac

Guéris complétement par le
ROB-SAVARESI, DÉPURATO-TONIQUE
PERFECTIONNÉ
Régénérateur du Sang et des Humeurs

Expéditions par correspondance

S'adresser à E. TOUSSAINT, chimiste
Pharmacien de première classe
Rue Pizay, 12, 1er étage
près l'Hôtel de Ville, LYON

A VENDRE PROPRIÉTÉ

sur les territoires de Francheville et Chaponost, comprenant maison de maître, bâtiments d'exploitation et dépendances, jardin verger, prés, vignes et terres. Contenance : quatre hectares soixante-cinq ares.

S'adresser à Me Renoux, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, numéro 37. 2938

AVIS

M. PICARD, aubergiste au marché aux bestiaux, hôtel du Commerce, prévient le public qu'il arrivera vendredi prochain dix-neuf avril courant, avec un convoi de vingt-cinq vaches laitières, premier choix, prêtes à mettre bas. 3002

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, no 6, à Lyon.

AGENCE
pour la vente des immeubles
RUE ROMARIN, 29, AU 1er
(Ci-devant place des Terreaux, 1)

A VENDRE

Jolie maison de campagne à Oullins, presque au passage des omnibus. Maison meublée de 11 pièces, suffisante pour deux familles. Dépendances nombreuses. Beaux ombrages. Beaucoup d'arbres fruitiers et d'agrément. Prix, 32,000 fr.

Petite maison de campagne, à Saint-Cyr. Prix, 8,000 fr.

Maison à Anse, route de Lyon, ayant six pièces habitables, cave, remise, puits et jardin. Situation agréable. Prix, 7,500 fr.

Vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation au port d'Anse, avec cour, jardin et pré. Surface, 4,000 mètres. Prix, 8,000 fr. On louerait au besoin. 2978

MALADIES de la PEAU
ALTÉRATION du SANG

POMMADE FONTAINE

Préconisée par les plus grands médecins de Paris, MM. Delzenne, Guibout, Horteloup, Pidoux, Bouchardat, Longet, pour guérir rapidement les *dartres* et la plupart des maladies de la peau réputées incurables. Son effet est merveilleux contre les *rougeurs de la face, l'inflammation des paupières, les hémorrhoïdes, les démangeaisons de la tête, des oreilles et de toutes les parties du corps* (frictions légères chaque soir). Le pot : 2 f.

TARIN, successeur, pharmacien, place des Petits-Pères, 9, à **PARIS**.

DÉPOTS A LYON :
Pharmacies **Malaton**, rue Neuve, 12 ; **Faivre**, pl. des Terreaux, 9 ; **Demasle**, r. de l'Hôtel-de-Ville, 18 ; **Armandy**, c. de Brosses, 16 ; **Barnoud**, r. de Lyon, 3.

SALSEPAREILLE FONTAINE

Cette essence alcaline et iodurée est un dépuratif puissant contre la *scrofule*, le *rachitisme*, les maladies *dartreuses*, la *sèphilis*. Bien supérieure à la salsepareille iodurée ordinaire, elle n'a pas, comme cette dernière, l'inconvénient de délabrer l'estomac et d'irriter l'intestin (dose habituelle : une ou deux cuillerées à potage le matin et autant le soir). Le flacon, 5 fr. ; les 6 flacons, 26 fr.

Salsepareille alcaline simple, dépuratif admirable contre les démangeaisons. — Même prix et même dose que la salsepareille alcaline et iodurée.

DÉPOTS A GRENOBLE :
Pharmacies **Martel, Gayme** et **Bouvier, Varnet** frères et **Didier**.

Et dans toutes les bonnes pharmacies. 2758

A VENDRE UNE VICTORIA

presque neuve, pour un ou deux chevaux.

S'adresser pour la voir, 27, quai Castellane (Brotteaux), au cierge. 29

PARIS
HOTEL DES DEUX-MONDES
8, rue d'Antin, 8

ENTRE LES TUILERIES ET LES BOULEVARDS
M. A. LEQUEU, de Lyon, propriétaire.

Hôtel de premier ordre fondé en 1853, entièrement remis à neuf, grand confortable. Service très-prompt.

RESTAURANT

SALONS DE LECTURE, FUMOIR, LAVABO, BAINS ET DOUCHES
Excellente Table d'hôte.
Prix très-modérés.

Un des meilleurs Chocolats est le
CHOCOLAT-DONNEAUD
Usine de la Tête-d'Or, à Lyon.

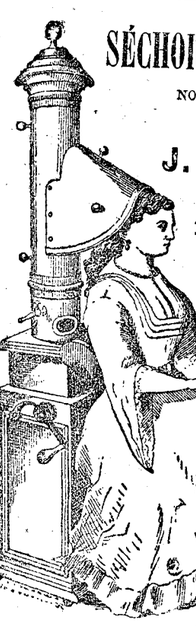

SÉCHOIR CAPILLAIRE
NOUVELLE INVENTION
de
J. ROCHON
2 FOIS BREVETÉ
Rue Grenette, 34
LYON

Son utilité et manière de s'en servir

ENVOI FRANCO

BOURSE DE PARIS — *Lundi 15 Avril (de midi 1/2 à 3 h.)*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	55 65	55 40
jouissance janvier	31	55 75	55 52
5 0/0 Empr. j. août	cpt	88 50	88 30
jouiss. nov	31	88 60	88 42
— D. Esc. j. janvier	cpt	87 90	87 75
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	79 ..	79 25
Banque de France	cpt	3777 50	3785 ..
Comptoir d'escompte	cpt	676 25	675 ..
500 f. j. février	31	676 25	675 ..
Crédit agricole	cpt	500 ..	500 ..
500 fr. — 250 fr. p	31	... ..	... ..
Crédit foncier Colon	cpt	... ..	... ..
Crédit foncier	cpt	915 ..	910 ..
500 fr. — 250 fr. p	31	920 ..	917 50
Société générale alg	cpt	490 ..	... ..
500 fr. — 125 fr. p	31	626 25	635 ..
Crédit mobilier	cpt	447 50	450 ..
500 fr. j.	31	446 25	453 75
Société générale	cpt	575 ..	573 75
500 fr. — 250 fr. p	31	572 50	572 50
Est	cpt	510 ..	510 ..
500 fr. j. nov	31	513 75	513 75
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	885 ..	890 ..
500 fr. j. novembre	31	890 ..	890 ..
Midi	cpt	620 ..	615 ..
500 fr. j. juillet	31	618 75	... ..
Nord	cpt	990 ..	997 50
400 fr. j. juillet	31	997 50	995 ..
Orléans	cpt	845 ..	845 25
500 fr. j. octobre	31	845 ..	845 50
Ouest	cpt	505 ..	502 50
500 fr. j. juillet	31	502 50	505 ..
Gaz	cpt	685 ..	685 ..
250 fr. j. octobre	31	682 50	685 ..
Société immobilière	cpt	36 25	36 25
500 fr. j. janvier 1867	31	36 25	27 50
Ce transatlantique	cpt	250 ..	250 ..
500 fr. j. juillet	31	253 75	251 25
Canal de Suez	cpt	316 25	307 50
500 fr. jouiss. janvier	31	316 25	311 25
Suez. — Délégations	cpt	... ..	... ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	30 1/2	30 1/4
Jouissance juillet	31	.../.	.../.
— 3 0/0 intr j. janv	cpt	.../.	.../.
— Différée conv. j. j	cpt	.../.	.../.
États-Unis 5/20	cpt	106 1/2	106 1/2
Jouissance novembre	31	.../.	.../.
Italien 5 0/0	cpt	68 80	68 40
Jouissance janv	31	68 85	68 45
Dette turque 5 0/0	cpt	53 90	52 90
Jouissance juillet	31	.. .	... .
Crédit foncier d'Autriche	cpt	935 ..	935 ..
500 fr. jouiss. janv	31	930 75	940 ..
Crédit mob. espagnol	cpt	515 ..	... ..
500 fr. j. janvier	31	516 25	516 25
Autrichiens	cpt	860 ..	857 50
500 fr. jouiss. janv	31	858 75	853 75
Autrichiens nouveaux	cpt	815 ..	... ..
500 f. 200 f. p. j. janvier	31	... ..	... ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	456 25	452 50
500 fr. jouiss. nov	31	457 50	457 50

OBLIGATIONS		Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier		427 50	427 50
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.		215 ..	215 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.		377 50	376 25
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.		436 25	438 75
V. de Paris 1869 r. 400 j. janv.		275 ..	271 ..
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.		250 ..	250 ..
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.		82 ..	81 ..
Ville de Lille 1860 — avril.		91 ..	91 ..
Ville de Roubaix		36 ..	36 50
Ville de Bruxelles int. 3 fr. mars		99 25	100 ..
Guillaume-Luxembourg		... ..	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.		460 ..	460 ..
id. id. 10e id.		91 ..	91 ..
id. id. 1863 id.		452 50	455 ..
id. 3 0/0 id.		410 ..	403 75
id. 10e id.		79 ..	78 ..
Communales mai		363 75	363 75
id. 5e id.		73 ..	75 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.		109 ..	109 ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.		340 ..	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr.		510 ..	... ..
Rente de la Ville, 625 fr. à 1250 f.	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1020 ..	1020 ..
	Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	975 ..	... ..
	Hâvre 1854, 5 0/0... septem	950 ..	... ..
	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	985 ..	990 ..
	Ouest 1852-54, 5 0/.0 janvier	940 ..	... ..
	Est 5 0/0, r. à 650 fr..... juin.	465 ..	470 ..
Rente de la Ville, 625 fr. à 1250 f.	Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	465 .	... ..
	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. avril.	495 ..	495 ..
	Bourbonnais ..... janvier	292 ..	291 ..
	Médit. 1852-55, gar. id.	303 ..	... ..
	Nord ..... id.	303 ..	301 ..
	Orléans ..... id.	296 ..	296 ..
	Victor-Emman. gar. avril.	280 ..	280 ..
	Grand-Central..... janvier.	293 75	292 50
	Genève 1855 ..... id.	288 50	... ..
	id. 1857..... id.	283 ..	... ..
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.	Lyon 3 0/0..... avril.	290 ..	290 ..
	Lyon fusion..... janvier.	289 ..	290 ..
	Lyon 1866 ..... avril.	282 ..	284 ..
	Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	287 50	287 ..
	Midi, g. p. l'Etat ... id.	289 50	289 ..
	Est, g. p. l'Etat .... juin.	283 ..	283 75
	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	283 ..	283 ..
	Dauphiné, g. p. l'Etat id.	287 50	286 50
	Bességes..... avril.	... ..	... ..
	Charentes..... id.	283 ..	280 ..
	Romains..... janv.	183 50	184 ..
	Saragosse..... id.	208 ..	208 50
	Lombards.....	... ..	... ..
	Pampelune..... octob.	167 50	167 50
	Nord de l'Espagne.. avril.	206 ..	206 50
	Portugais..... janvier	159 50	160 ..
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.....		281 25	281 25
Gaz parisien, int. 25 fr.....		442 50	445 ..
Lits militaires, int. 30 f. r. 600 f..		495 ..	500 ..
Transatlant., int. 25 fr. 500 fr...		386 25	386 25
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.....		378 ..	387 50
Tabacs d'Italie, int. 27 fr. 50....		478 75	480 ..
Foncier suisse 5 0/0.....		220 ..	220 ..
Gaz central.....		... ..	... ..

BOURSE DE LYON — *Mardi 16 Avril (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	55 55	55 52	55 55	55 50	55 52
Coupures	.. ..	d 10		d 50	
Porteur	56 ..	d 25		d 1	
5 0/0 Emprunt.	.. ..	88 35	88 40	88 32	88 32
Coupures	.. ..				
Libérées	.. ..	d 25	.. .	d 50	88 50
Coupures	88 ..	.. ..		d 1	
4 1/2	.. ..				
Oblig. Trésor 6 0/0	498 ..	d 5 / 496 ..		d 10	
Italien	.. ..	68 30	68 30	68 20	68 20
Coup. 1000	68 25	d 10		d 50	
— 100-50	.. ..	d 25		d 1	
Ob. ville de Paris	251 25				
— 250 f. p.	.. ..	d 5		d 10	
Crédit mobilier	450 ..	445 ..			
		d 5		d 10	
— nouveau	.. ..				
		d 5		d 10	
— 250./2	.. ..				
Chem. fer Orléa.	845 43	845 ..			
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	887 88	888 ..			
		d 5		d 10	
Société Autrich.	.. ..	850 ..			
		d 5		d 10	
— nouvelles	.. ..				
		d 5		d 10	
Lombards-Vénit	455 53	453 ..			
		d 5		d 10	
Mobilier Espagn.	.. ..				
		d 5		d 10	
Canal Suez	315 ..	313 ..	316 ..	313 ..	316 ..
		d 5		d 10	
Délégations	216 ..				

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE					Reports
3 0/0	d 10	d 25	d 50	d 10	
5 0/0					
Italien	d 5	69 10 / d 10	68 70 / d 10		
Obl. Trésor					
Ob. Ville Paris					
Crédit Mobilier					
— nouveau					
Ch. fer Orléans					
Paris-Lyon-Méd					
Autrichien		853			
— nouveau					
Sud Lombard	463 ..	460 ..			
Mobilier espag					
Canal Suez		322 ..			

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	... ..
Guillotière	... ..
Trois villes du Midi	... ..
Vénise	... ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Aix	... ..
Angers	... ..
Tarare	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Montpellier	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noire, la Voulte et Bessèges	251 25
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	... ..
Du Creusot	... ..
H. F., For. et Aciéries de la marine et des chemins de fer	282 50
De Fourchambault	410 ..
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry	... ..
Aciéries et F. de Firminy	445 ..
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	... ..
De Montrambert	280 ..
De Saint-Etienne	228 ..
De Rive-de-Gier	57 ..
Roche-la-M. et Firminy	810 ..
Banques	
De France	... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	... ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce	... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	542 50
Crédit foncier Suisse	... ..
Crédit foncier d'Autriche	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	125 ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte	... ..
Comp. des Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium	... ..
Rue de Lyon	465 ..
Rue de la Bourse	... ..
Comp. générale des Eaux	395 ..
Omnibus de Lyon, 90 p.	... ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs	... ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	450 ..
Croix-Rousse	... ..
Lits Militaires t. p.	... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..